



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 9 décembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Communications de la présidente au public
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 19 h
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19 h
- 10.05 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30
- 10.06 Communications des conseillers au public
- 10.07 Première période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder une contribution financière totalisant un montant de 15 000 \$, non taxable, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles* (PAL) de l'arrondissement de Verdun, édition 2025. (1259017003)
- 20.02 Accorder une contribution financière totalisant la somme de 43 400 \$, toutes taxes incluses, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la réalisation de projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de *l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (MESS-Ville 2024-2029). / Approuver les 4 conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières. (1252586007)

- 20.03** Renouveler une convention de services, avec l'organisme à but non lucratif *Action Prévention Verdun* (APV), ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation « La Station - Maison intergénérationnelle » pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes incluses, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. (1255163005)
- 20.04** Accorder un contrat de services professionnels à *Groupe ABS inc.* ayant pour objet la réalisation d'évaluations et d'études préparatoires aux travaux de réaménagement des aires de jeux et jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, dans l'arrondissement de Verdun, selon les modalités de l'entente-cadre 1639727 (Appel d'offres public 23-20255). / Dépense totale de 191 069,11 \$ (contrat : 166 147,05 \$ et contingences : 24 922,06 \$), toutes taxes incluses. / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du *Passif environnemental*, d'un budget additionnel d'un montant de 174 471,56 \$, net de ristournes, pour l'exécution des travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard. (1258753008)
- 20.05** Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme *Toujours ensemble inc.* pour le projet « Brigade neige 2025-2026 » dans l'arrondissement de Verdun. / Autoriser la signature d'une convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1254637007)

30 – Administration et finances

- 30.01** Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025. (1250102007)
- 30.02** Autoriser le dépôt de trois projets pour une demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour l'année 2026*, auprès du *Bureau de la transition écologique et de la résilience* (BTER) de la Ville de Montréal. (1257500004)
- 30.03** Approuver une grille d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des soumissions pour les appels d'offres pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux pour aires de jeux inclusives, résilientes et innovantes pour l'ensemble des projets de l'arrondissement de Verdun. (1258753009)
- 30.04** Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention d'un montant de total de 5 000 \$, non taxable, provenant de *Sport et loisir de l'île de Montréal* (SLIM), dans le cadre du programme de soutien financier *Ça bouge sur l'eau - Été 2025* pour la tenue de l'événement « Prêt de kayaks et de planches à pagaie ». / Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de cette contribution financière. (1254274008)
- 30.05** Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026. (1250102016)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption, sans changement, du *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation* (RCA25 210012). (1256811010)

- 40.02** Adoption, sans changement, du *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie* (RCA25 210013). (1257325012)
- 40.03** Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA25 210014). (1250102009)
- 40.04** Adoption, sans changement, du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)* (RCA25 210015). (1258286007)
- 40.05** Adoption, sans changement, du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016). (1250102008)
- 40.06** Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1254274012)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période du 9 décembre 2025 au 30 septembre 2026. (1250102013)
- 51.02** Désigner les membres du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun ». (1258054001)
- 51.03** Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui sont membres du conseil d'arrondissement. (1250102014)
- 51.04** Désigner monsieur Daniel Potvin, directeur de la direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun, afin de siéger au conseil d'administration de la *Société de développement commercial Wellington*, situé au 266, rue Hickson, à Montréal, et ce, en remplacement de madame Diane Vallée, à compter du 1^{er} décembre 2025. (1254422004)

60 – Information

- 60.01** Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. (1250102010)
- 60.02** Dépôt du bilan 2024 et 2025 du comité citoyen en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun. (1256811011)

70 – Autres sujets

- 70.01** Communications des conseillers au public
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Seconde période de questions du public
- 70.04** Levée de la séance



Dossier # : 1259017003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant un montant de 15 000 \$, non taxable, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (PAL) de l'arrondissement de Verdun, édition 2025.

Il est recommandé :

1. d'accorder, dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (PAL), édition 2025* de l'arrondissement de Verdun, une contribution financière non récurrente totalisant un montant de 15 000 \$, non taxable, aux organismes suivants:

Organisme	Nombre de participants	Nombre d'heures de participation	Pourcentage d'heures de participation	Subvention
Action Prévention Verdun (Camp de l'Île)	4	405	3,59 %	538,85 \$
Camp Énergie	5	2 135	18,94 %	2 840,61 \$
Centre Communautaire Dawson	12	2 304	20,44 %	3 065,46 \$
L'École de cirque de Verdun	1	440	3,90 %	585,42 \$
Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs (MANA)	1	387	3,43 %	514,90 \$
Nouvelles Connexions pour un Brillant Futur	27	5 603	49,70 %	7 454,76 \$
TOTAL	50	11 274	100 %	15 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-27 14:26

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259017003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant un montant de 15 000 \$, non taxable, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (PAL) de l'arrondissement de Verdun, édition 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant les besoins grandissants et importants relatifs à l'accompagnement des personnes ayant des limitations fonctionnelles, l'Arrondissement alloue une somme totale de 15 000 \$ aux organismes qui soutiennent cette clientèle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210011 - 4 février 2025 - Accorder une contribution financière non récurrente totalisant un montant de 10 000\$ (non taxable) aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PAL - (volet Arrondissement - année 2024) (1249017004).

CA23 210293 - 5 décembre 2023 - Accorder une contribution financière non récurrente totalisant un montant de 10 000\$ (non taxable) aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PAL - (volet Arrondissement - année 2023) (1239017004).

CA22 21067 - 6 décembre 2022 - Accorder une contribution financière non récurrente aux organismes *Centre Communautaire Dawson , École de cirque de Verdun , Camp Énergie , Corporation l'Espoir* et *Nouvelles Connections pour un Brillant Futur* , totalisant 10 000\$ (non taxable), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PAL - (volet Arrondissement - année 2022) (1229017002).

CA21 210266 - 7 décembre 2021 - Accorder, dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (PALIM)* (volet Arrondissement - année 2021), une contribution financière non récurrente totalisant 10 000 \$ (non taxable) aux organismes *Le Groupe Animation , L'École de cirque de Verdun* et *Corporation l'Espoir* (1219017002).

DESCRIPTION

Le *Programme d'accompagnement en loisir* vise à favoriser l'accessibilité au loisir pour les enfants et les adultes ayant une limitation fonctionnelle. Il finance une partie de la rémunération des accompagnateurs et accompagnatrices lors d'une activité. Il est destiné aux organismes sans but lucratif (OSBL) qui ont une mission en loisir et qui offrent des services aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. Il compte trois volets :

- *Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) d'AlterGo;*
- *Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);*
- *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (PAL) de l'arrondissement de Verdun (décembre 2025).*

Le PAL est une contribution financière supplémentaire offerte par l'arrondissement de Verdun aux bénéficiaires du *PALÎM* ou du *PALM* . Ainsi, afin de bénéficier d'une partie de la contribution financière dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles* , les demandeurs doivent avoir été admis au *PALÎM* ou au *PALM* . La valeur de ce soutien financier est calculée au prorata des heures totales de participation de chaque personne résidant à Verdun, ayant des limitations fonctionnelles et nécessitant la présence d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice.

Pour obtenir plus d'information sur le PAL de l'arrondissement de Verdun, consulter la page Web montreal.ca qui y est dédiée : *Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes de Verdun | Ville de Montréal* .

JUSTIFICATION

Dans le cadre de ses activités, l'organisme qui reçoit des personnes (enfants ou adultes) ayant certaines difficultés d'intégration causées par leurs limitations doit embaucher des accompagnateurs qui ont pour rôle principal de soutenir ou d'adapter les activités régulières de leur programmation pour leur permettre une pleine participation.

De plus, ce programme s'inscrit dans le cadre des actions découlant de la *Politique municipale d'accessibilité universelle* de la Ville de Montréal à laquelle l'arrondissement de Verdun a adhéré en adoptant une résolution à cet effet (CA11 210387) lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 (dossier 1112925021). Il s'inscrit aussi dans le cadre du *Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2026* de l'arrondissement de Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le *PAL, édition 2025* est une contribution financière totalisant 15 000 \$. Elle est répartie, entre les demandeurs répondant à ses critères d'admissibilité, au prorata des heures de participation réelles (activités, camps de jour et service de garde) de chaque participant résidant à Verdun, ayant des limitations fonctionnelles et nécessitant la présence d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice.

La contribution financière sera donc versée comme suit :

Organisme	Nombre de participants	Nombre d'heures de participation	Pourcentage d'heures de participation	Subvention
Action Prévention Verdun (Camp de l'Île)	4	405	3,59 %	538,85 \$
Camp Énergie	5	2 135	18,94 %	2 840,61 \$
Centre Communautaire	12	2 304	20,44 %	3 065,46 \$

Dawson				
L'École de cirque de Verdun	1	440	3,90 %	585,42 \$
Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs (MANA)	1	387	3,43 %	514,90 \$
Nouvelles Connexions pour un Brillant Futur	27	5 603	49,70 %	7 454,76 \$
TOTAL	50	11 274	100 %	15 000 \$

La somme de 15 000 \$ est prévue au budget de fonctionnement au compte suivant :

Imputation : Contribution à d'autres organismes - Programme d'accompagnement en loisirs

2436	0010000	305705	07001	61900	016491	0000	000000	027212	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les numéros des fournisseurs sont les suivants :

Action Prévention Verdun (Camp de l'Île) : 266800 ;

Camp Énergie : 154319;

Centre Communautaire Dawson : 129387;

L'École de cirque de Verdun : 113779;

Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Sœurs (MANA) : 537542;

Nouvelles Connexions pour un Brillant Futur : 665682.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GAGNE COTE
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2025-11-21



Dossier # : 1252586007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 43 400 \$, toutes taxes incluses, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la réalisation de projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (MESS-Ville 2024-2029). / Approuver les 4 conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière totalisant la somme de 43 400 \$, à 4 organismes identifiés au dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (MESS-Ville 2024-2029);

Organismes	Période	Soutien recommandé (\$)
Demain Verdun	Du 1er mars au 15 décembre 2026	15 000
Corporation L'Espoir	Du 1er janvier au 15 décembre 2026	5 900
Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun	Du 15 décembre 2025 au 15 décembre 2026	10 000
J'apprends avec mon enfant	Du 15 décembre 2025 au 15	12 500

décembre 2026

Contribution totale recommandée 43 400 \$

2. d'approuver les 4 conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-01 15:58

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252586007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 43 400 \$, toutes taxes incluses, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la réalisation de projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (MESS-Ville 2024-2029). / Approuver les 4 conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 juin 2024, le Gouvernement du Québec dévoilait son 4e plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2024-2029, *Mobiliser. Accompagner. Participer.*, où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Les Alliances se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires désignés la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en vue d'un financement de projets. Ceux-ci peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) constitue un important levier financier pour le milieu communautaire, dont l'action vise le développement des potentiels individuels et collectifs et l'amélioration des conditions de vie et du tissu social. La contribution financière du MESS pour la période précédente 2018-2023 a permis de financer annuellement plus de 350 projets réalisés par 280 organismes. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), les arrondissements et les villes liées ne font pas que soutenir financièrement les organismes communautaires, ils créent des liens et recourent à leur savoir-faire pour mieux cerner les enjeux sociaux de leurs milieux respectifs et envisager les meilleures actions sur le terrain.

La Ville a élaboré un cadre de référence *Agir ensemble 2025-2029*. Ce cadre, combiné avec

le *Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2022-2025*, permet d'orienter l'action à mener par les partenaires et les bénéficiaires de la nouvelle convention. Le cadre de référence 2025-2029 présente la vision et les objectifs communs ainsi que les mécanismes de mise en œuvre qui guideront les partenaires dans la planification et la réalisation des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La vision proposée repose sur les valeurs de dignité, de tolérance, d'inclusion et d'égalité promues par la *Charte montréalaise*. La vision s'inscrit en continuité avec le plan stratégique *Montréal 2030* de la Ville qui réaffirme son engagement en faveur des droits de la personne. Cette vision souligne l'importance d'assurer un accès équitable aux différents services et au soutien de la communauté pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle oriente l'action en faveur du respect des droits et de la dignité des personnes pour ainsi assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chacun de développer son potentiel et de participer pleinement à la société.

La convention d'aide financière Ville-MESS remplace celle couvrant la période 2018-2023. Elle établit les modalités et conditions de versement de cette aide financière de 55 M\$. L'aide financière du MESS vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et contribuer, dans le respect de l'autonomie des milieux, au développement de projets diversifiés, notamment sur les priorités nationales suivantes :

- la sécurité alimentaire;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et les enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Relativement à l'entente administrative Ville-MESS: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CE24 2017 - 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^e avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention d'aide financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 55 000 000 \$ (comportant 11 000 000 \$ déjà approuvé) / Autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite convention, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (1245970002)

CG24 0551 - 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024 (1248444001)

CG24 0210 - 18 avril 2024

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 /

Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe / Autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (1248444001)

Relativement aux décisions de l'Arrondissement

CA25 210076 - 8 avril 2025 - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 887 944 \$, incluant les taxes, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la réalisation de projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (MESS-Ville 2024-2029)* . / Approuver les 11 conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières. (1252586001)

CA24 210134 - 4 juin 2024 - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 259 486 \$ incluant les taxes si applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la réalisation de projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin. (1242586002)

CA 23 210204 - 5 septembre 2023 - Accorder un soutien financier totalisant 259 486 \$, incluant les taxes si applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel pour la réalisation de 13 projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin. (1232586002)

CA22 210065 - 5 avril 2022 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1222586002)

CA21 210055 - 6 avril 2021 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1212586002)

CA20 210055 - 7 avril 2020 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de trois ans aux 11 organismes et d'une année aux 4 autres organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (1202586002)

DESCRIPTION

Suite à l'appel de projets n^o 1043, dans le cadre de l'*Entente administrative 2024-2029 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité*

, qui a été ouvert du 6 octobre 2025 au 6 novembre 2025, 10 organismes ont déposé des demandes de soutien financier représentant la somme globale de 141 871 \$. Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans l'entente administrative, 43 400 \$ sur un budget disponible de 50 000 \$ ont été répartis comme suit :

- Nom de l'organisme : *Demain Verdun* ;
- Nom du projet : *Pour une seconde vie* ;
- Montant recommandé : 15 000 \$;
- Résumé du projet : Redistribution gratuite de meubles et d'électroménagers usagés essentiels à des ménages en situation précaire en vue de permettre des conditions de vie dignes et stables.

- Nom de l'organisme : *Corporation L'Espoir* ;
- Nom du projet : *Répît sans soucis* ;
- Montant recommandé : 5900 \$;
- Résumé du projet : Offre de cinq fins de semaine de répît d'une durée de 48 h à 4 familles verdunoises.

- Nom de l'organisme : *Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun* ;
- Nom du projet : *Soutien aux initiatives de collectivisation des enjeux de logement* ;
- Montant recommandé : 10 000 \$;
- Résumé du projet : Interventions collectives de proximité et d'éducation populaire afin de défendre le droit au logement des Verdunois.

- Nom de l'organisme : *J'apprends avec mon enfant (JAME)* ;
- Nom du projet : *Verdun sans barrières* ;
- Montant recommandé : 12 500 \$;
- Résumé du projet : Soutien et accompagnement continu de familles isolées afin qu'elles participent aux activités scolaires et communautaires.

Le budget restant de 6600 \$ sera reporté pour l'appel à projet de l'année prochaine.

JUSTIFICATION

47 organismes communautaires reconnus par l'Arrondissement et dont la mission consiste à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été invités à soumettre des projets dans le cadre de la présente entente.

10 projets ont été reçus et analysés. Le comité d'analyse a recommandé 5 de ces projets dont l'un était porté par un organisme non reconnu par l'Arrondissement, ce qui l'élimine d'emblée.

Comme par les années précédentes, les quatre axes d'intervention priorisés par la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* sont les suivants :

- Soutien à la famille et à la petite enfance;
- Sécurité alimentaire;
- Prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans;
- Insertion sociale des clientèles à risque.

Le comité d'analyse des projets a été composé de représentants du milieu communautaire et institutionnel verdunois et de l'Arrondissement.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'*Entente administrative sur la gestion*

du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville 2024-2029).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ. c. E-20.001).

La somme nécessaire à ce dossier, soit 43 400 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée dans le cadre de la *Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)*. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organismes	Nom du projet	Soutien accordé (\$)			Soutien recommandé (\$)	Soutien au projet global (%)
		2023-24	2024-25	2025-26		
Demain Verdun	Pour une seconde vie	S/O	S/O	15 000	15 000	100
Corporation L'Espoir	Répit sans soucis	S/O	S/O	S/O	5 900	52
Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun	Soutien aux initiatives de collectivisation des enjeux...	S/O	S/O	S/O	10 000	45
J'apprends avec mon enfant (JAME)	Verdun sans barrières	20 772	21 395	21 662	12 500	90
Soutien total recommandé : 43 400 \$						

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en équité en plus d'appliquer des actions en « analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle » (ADS+). La grille d'analyse est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de soutenir les projets ou le report de la décision pourrait avoir comme conséquences la perte d'une expertise interne et entraîner une baisse de la qualité des services offerts à la population verdunoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi par l'Arrondissement. Un rapport final sera demandé à chaque organisme. Les responsables des organismes s'engagent à fournir ce rapport final au plus tard le mois suivant la date de fin de leur projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 24 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2025-11-21



Dossier # : 1255163005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler une convention de services, avec l'organisme à but non lucratif Action Prévention Verdun (APV), ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation « La Station - Maison intergénérationnelle » pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes incluses, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Il est recommandé :

1. de renouveler une convention de services, avec l'organisme à but non lucratif *Action Prévention Verdun (APV)*, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation *La Station - Maison intergénérationnelle* pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes incluses, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-27 17:50

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255163005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler une convention de services, avec l'organisme à but non lucratif Action Prévention Verdun (APV), ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation « La Station - Maison intergénérationnelle » pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes incluses, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Verdun travaille en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) du territoire afin de déployer une offre de services en sport et en loisir. C'est dans ce contexte que la DCSLDS mandate l'organisme *Action Prévention Verdun* (APV) pour offrir diverses activités culturelles, sportives et de loisir dans le quartier de L'Île-des-Soeurs. L'ensemble des exigences a été transmis à l'organisme APV qui a remis en bonne et due forme une offre de services détaillée et un plan d'action. Le présent sommaire fait suite aux discussions qui ont eu lieu afin de renouveler la convention de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210286 - 3 décembre 2024 - Renouveler une convention de services, avec l'organisme à but non lucratif Action Prévention Verdun (APV), ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation La Station - Maison intergénérationnelle pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025. (1245163008)

CA24 210074 - 9 avril 2024 - Renouveler avec l'organisme à but non lucratif Action Prévention Verdun une convention de services ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de La Station - Maison intergénérationnelle pour un montant de 76 828,50 \$, toutes taxes comprises, et ce, pour une durée de 9 mois, soit du 1er avril au 31 décembre 2024 (1245163002)

CA23 210062 - 4 avril 2023 - Renouveler avec l'organisme à but non lucratif Action Prévention Verdun une convention de services ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de La Station - Maison intergénérationnelle pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. (1235163003)

CA22 210084 - 5 avril 2022 - Prendre acte de l'entente de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme à but non lucratif *Action Prévention Verdun*, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle* pour le montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises (1225163001)

CA21 210076 - 6 avril 2021 - Prendre acte de l'entente de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme à but non lucratif *Action Prévention Verdun*, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle* pour le montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises (1214637005)

CA20 210053 - 7 avril 2020 - Approuver la signature d'une convention de services pour l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle*, à intervenir avec l'organisme *Action Prévention Verdun (OBNL)* pour une période de 15 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021, pour un montant de 128 047,50 \$ (taxes incluses) (1204536002)

DESCRIPTION

Dans les années 2000, les citoyens de l'Île-des-Sœurs, plus précisément les jeunes et les aînés, souhaitent avoir un lieu de rencontre. Une opportunité s'est présentée lors de la fermeture de l'entreprise située au 201, rue Berlioz.

C'est pourquoi, depuis 2011, une entente est renouvelée avec l'organisme *Action Prévention Verdun (APV)* pour animer et pour entretenir l'installation nommée *La Station - Maison intergénérationnelle (La Station)*. Cette entente permet d'offrir à la population une diversité d'activités de proximité destinées aux adolescents et aux aînés.

La convention de service avec *APV* a deux volets :

1. Gestion de l'installation :

- assumer les dépenses nécessaires pour l'entretien ménager de l'installation;
- contrôler l'accès et l'utilisation de l'installation;
- mettre à disposition de la communauté les espaces de *La Station*;
- assurer une utilisation optimale des locaux et du terrain pour la mise en œuvre de projets communautaires et social.

2. Animation de l'installation :

- assurer le développement, la planification et la gestion d'activités de loisirs destinés à la population verdunoise, notamment aux groupes de population vulnérables suivants : enfants, adolescents, femmes et aînés;
- répondre au désir de développement social et d'implication communautaire de la communauté;
- offrir des activités diversifiées et à faible coût;
- faire participer ses membres dans la gestion et la mise en place des activités;
- bonifier l'offre d'activités de loisirs en privilégiant les activités culturelles.

Depuis l'année 2011, une entente a été intervenue avec l'organisme *Action Prévention Verdun (APV)* relativement au programme d'animation et de gestion de *La Station - Maison intergénérationnelle*. Ainsi, la DCSLDS a mandaté l'organisme *APV* pour gérer et animer *La Station - Maison intergénérationnelle*. Un montant de 84 000 \$, soit 96 579 \$ taxes incluses, a été accordé annuellement à cet organisme pour la durée de ladite convention, soit de 2011 à 2014.

En 2014, un montant additionnel annuel de 18 666,69 \$, soit 21 462,02 \$ taxes incluses, lui a été accordé afin de couvrir les frais de gestion additionnels.

De 2015 à 2018, un montant annuel total de 113 825,25 \$ taxes incluses a été accordé à l'organisme. Parallèlement, de 2015 à 2018, à la demande de la DCSLDS, l'organisme a effectué une révision de son mode de fonctionnement et de ses programmes. De nouvelles activités et de nouvelles sources de financement ont été mises en place avec succès.

L'année 2019 a été une année de consolidation toujours axée sur des activités organisées par et pour la communauté. Pour l'année 2019, en raison de l'accroissement régulier des revenus autonomes de *La Station - Maison intergénérationnelle*, la DCSLDS a recommandé une réduction de 10 % de la contribution financière annuelle de l'Arrondissement, soit de lui accorder un montant de 102 438 \$ taxes incluses.

Le montant accordé en 2026, soit 102 438 \$ incluant les taxes, est le même montant octroyé depuis 2019. En plus de cette contribution financière, l'arrondissement assure les frais de location et d'entretien du bâtiment, afin qu'APV puisse réaliser son mandat.

Ce sommaire vise à renouveler la convention de services intervenue entre l'arrondissement de Verdun et l'organisme APV pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 pour un montant de 102 438 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'organisme APV poursuit son *Plan de développement de La Station - Maison intergénérationnelle*. Ce plan prévoit, entre autres, la recherche de subventions auprès de diverses instances publiques; l'augmentation de ses revenus autonomes; la poursuite et le développement des activités dédiées aux aînés, aux adolescents, aux enfants, aux familles ou aux femmes; l'organisation de camps de jours pendant la période de relâche scolaire et la saison estivale ainsi que la diversification des activités culturelles. Ainsi, l'organisme maximise son mandat, assure sa pérennité et accroît graduellement son offre de services à la population verdunoise.

L'organisme APV apportera des améliorations quant à la préparation et à la diffusion de sa programmation en collaboration avec la Division des relations avec les citoyennes et citoyens et communications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Convention de services pour un montant de 102 438 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 :

	Montant	TPS	TVQ	Total
Contribution totale, de janvier 2026 à décembre 2026 (12 mois)	89 095,89 \$	4 454,79 \$	8 887,32 \$	102 438 \$

La somme de 102 438 \$, taxes incluses, est disponible au budget de fonctionnement suivant :

Imputation : Loisirs et événements-Gestion - Exploitation des centres communautaires- Activités récréatives - Services techniques-Sport, culture et événements publics - Maison des générations

2436	0010000	305746	07123	54506	000000	0000	000000	027174
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------

Le numéro du fournisseur est le 266800.

Cette convention de services sera payée en trois (3) versements, à la suite de la réception des factures de l'organisme :

- un premier versement au montant de vingt-cinq-mille-six-cent-neuf dollars et cinquante sous (25 609,50 \$) remis à la signature de la présente convention payable en janvier 2026;
- un deuxième versement au montant de cinquante-et-un-mille-deux-cent-dix-neuf dollars (51 219 \$) remis au mois de mars 2026;
- un dernier versement au montant de vingt-cinq-mille-six-cent-neuf dollars et cinquante sous (25 609,50 \$) remis à la fin de la convention en décembre 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* ainsi qu'aux des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et transmission de la convention de services à l'organisme sans but lucratif *Action Prévention Verdun* (APV).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MICHON
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissementissement



Dossier # : 1258753008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. ayant pour objet la réalisation d'évaluations et d'études préparatoires aux travaux de réaménagement des aires de jeux et jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, dans l'arrondissement de Verdun, selon les modalités de l'entente-cadre 1639727 (Appel d'offres public 23-20255). / Dépense totale de 191 069,11 \$ (contrat : 166 147,05 \$ et contingences : 24 922,06 \$), toutes taxes incluses. / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 174 471,56 \$, net de ristournes, pour l'exécution des travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à *Groupe ABS inc.*, ayant pour objet la réalisation d'évaluations et d'études préparatoires aux travaux de réaménagement des aires de jeux et jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.- Richard, dans l'arrondissement de Verdun pour une somme maximale de 166 147,05 \$, taxes incluses, selon les modalités de l'entente-cadre 1639727 (Appel d'offres public 23-20255);.
2. d'autoriser une dépense de 24 922,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'obtenir l'autorisation du conseil municipal de majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du *Passif environnemental I*, d'un budget additionnel d'un montant de 174 471,56 \$, net de ristournes, pour la réalisation d'évaluations et d'études préparatoires aux travaux de réaménagement des aires de jeux et jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.-Richard;
5. d'imputer cette dotation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 16:21

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258753008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. ayant pour objet la réalisation d'évaluations et d'études préparatoires aux travaux de réaménagement des aires de jeux et jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, dans l'arrondissement de Verdun, selon les modalités de l'entente-cadre 1639727 (Appel d'offres public 23-20255). / Dépense totale de 191 069,11 \$ (contrat : 166 147,05 \$ et contingences : 24 922,06 \$), toutes taxes incluses. / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du Passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 174 471,56 \$, net de ristournes, pour l'exécution des travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite des résultats du vote du public lors de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, le projet lauréat intitulé « *Des aires d'activités accessibles pour toutes les générations* » a été retenu.

Trois parcs de l'arrondissement de Verdun ont été sélectionnés pour bénéficier de ce projet, parmi lesquels figure le parc Monseigneur-J.-A.-Richard.

Ce site a fait l'objet de nombreuses demandes de réaménagement en raison des enjeux de sécurité et de la faible stimulation offerte par les équipements de jeux actuels. Le projet vise à répondre à ces préoccupations en créant des espaces d'activités adaptés à toutes les générations, avec un choix d'équipements de jeux et de mobiliers accessibles à toutes les générations et permettant l'inclusion et la convivialité, le tout dans une perspective durable

Ces travaux se situent sur un ancien dépotoir et nécessiteront le dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle (AM), au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), selon le paragraphe 9 de l'alinéa 2 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LOE). La conception du projet n'est pas encore définie à l'heure actuelle, mais de façon préliminaire, les aménagements prévus visent le remplacement de l'équipement des aires de jeux existantes par de nouveaux équipements de jeux, l'aménagement de sentiers, la bonification de l'éclairage et l'aménagement d'un bassin de rétention.

L'Arrondissement veut accorder un mandat de services professionnels à l'entreprise *Groupe*

ABS inc., ayant pour objet la réalisation d'une évaluation environnementale phase 1, d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale – Phase II, résumés d'études – nécessaires au réaménagement des aires de jeux et jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, selon les modalités de l'entente-cadre 1639727 (Appel d'offres public 23-20255).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210181 - 30 juin 2025 - Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise *Vlan paysages inc.*, ayant pour objet l'acquisition de services professionnels pour le réaménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard de l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 384 387,00\$ (contrat: 334 249,57\$, contingences: 50 137,44\$), taxes incluses. / Appel d'offres public S25-005 - (1258753004)

CA24 0130 - 21 mars 2024 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les trois firmes suivantes : *Groupe ABS inc.* (contrat no 1 : 3 715 768,66 \$ taxes incluses), *Solmatech inc.* (contrat no 2 : 3 674 999,56 \$ taxes incluses) et *AtkinsRéalis Canada inc.* (contrat no 3 : 3 001 905,27 \$ taxes incluses). Dépenses totales : 10 392 673,49 \$, taxes incluses, pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités. Appel d'offres public no 23-20255 - quatre soumissionnaires - GDD 1244530001.

CA23 210214 - 5 septembre 2023 - Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. (1239950004)

DESCRIPTION

En raison du nombre important de projets de construction et de rénovation d'immeubles et d'infrastructures municipales ainsi que d'aménagement de divers terrains municipaux, tels que des parcs et des espaces verts, les arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal (ci-après Ville) requièrent les services professionnels de firmes spécialisées pour effectuer des études de caractérisation environnementale, ainsi que des études géotechniques et de conception de chaussées.

L'appel d'offres public 23-20255 a été publié du 13 novembre au 19 décembre 2023 dans le quotidien *Le Devoir* par la Ville afin de retenir les services de trois (3) firmes sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Ces firmes réaliseront, au gré des demandes des arrondissements et des services, divers mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conceptions de chaussée. Pour chaque contrat, le coût de l'ensemble des mandats ne pourra excéder le montant maximal autorisé.

Suite à cet appel d'offres, la Ville a conclu des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : *Groupe ABS inc.*, *Solmatech inc.* et *AtkinsRéalis Canada inc.*

L'Arrondissement veut maintenant accorder un mandat pour la réalisation d'une évaluation environnementale et une étude géotechnique et une caractérisation environnementale à l'entreprise *Groupe ABS inc.*, selon les modalités de l'entente-cadre 1639727, Appel d'offres public 23-20255

Description du programme de travail :

1. Évaluation environnementale - Phase I : sera réalisée selon le Guide de caractérisation des terrains le plus récent (2024), incluant le modèle conceptuel, et ce, sur l'entièreté du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, tel que délimité par la Ville de Montréal et représenté par les lots 1 619 414, 1 822 083, 2 356 833, 3 408 667, 3 484 222, 3 356 835, ainsi qu'une partie des lots 1 185 552 et 1 438 046 du cadastre du Québec.

2. L'étude géotechnique et la caractérisation environnementale - Phase II : sera réalisée uniquement dans la zone spécifiée sur le plan, en pièce jointe, et correspondra à une partie du lot 1 438 046, d'une superficie d'environ 5 420 m² (zone bleue). Cette étude conjointe comprendra entre autres la réalisation des forages géoenvironnementaux suivants : 22 sondages répartis sur l'ensemble du site dans les zones de travaux projetés et détaillés comme suit :

- 5 tranchées d'exploration de 2 à 3 m de profondeur;
- 11 forages de 3,05 m de profondeur;
- 2 forages environnementaux de 5,49 m de profondeur;
- Des essais en laboratoire pour l'étude géotechnique, des analyses chimiques pour les sols et deux (2) essais de perméabilité via la méthode de Guelph.
- Un échantillonnage environnemental d'eau souterraine est également prévu au mandat et permettra de valider la qualité environnementale de l'eau souterraine pour les critères de la *Communauté métropolitaine de Montréal* CMM et du *Réseau d'Écologie et de santé* (RES).

JUSTIFICATION

Il est à noter que la Phase II devra également être effectuée selon le Guide de caractérisation 2024 et le Guide relatif à la construction sur le terrain d'un ancien lieu d'élimination du MELCCFP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet en titre est admissible à une aide financière de **174 471,56 \$** net de ristournes provenant du *Passif environnemental*.

La dépense totale de ce projet est de **191 069,11 \$**, taxes incluses, ou **174 471,56 \$** net de ristournes, incluant un montant de **24 922,06 \$**, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale se répartit comme suit :

Adjudicataire			
Groupe ABS inc.	Contrat	Contingences (15% travaux)	Total
Montant hors taxes	144 507,11	21 676,07	166 183,18
TPS (5%)	7 225,36	1 083,80	8 309,16
TVQ (9,975%)	14 414,58	2 162,19	16 576,77
Total incluant les taxes	166 147,05	24 922,06	191 069,11
Net de ristourne	151 714,40	22 757,16	174 471,56

Concernant le financement obtenu du *Passif environnemental*, celui-ci est assujéti aux conditions suivantes :

- Le responsable de l'exécution du projet, l'arrondissement de Verdun, devra faire une reddition de compte trimestrielle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année;

- Le montant maximal de ce projet est une estimation et pourrait être moindre si les dépenses finales sont inférieures aux prévisions;
- Cette dépense est assumée à 100 % par la ville-centre, à même la réserve du *Passif environnemental* des sites contaminés de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir la grille d'analyse en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine AVARD, Service de l'environnement

Claire MERCKAERT, Service de l'environnement

Marie-Claude JOLY, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Marie-Claude JOLY, 1er décembre 2025

Karine AVARD, 20 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique COLLIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1254637007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme <i>Toujours ensemble inc.</i> pour le projet « Brigade neige 2025-2026 » dans l'arrondissement de Verdun. / Autoriser la signature d'une convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme *Toujours ensemble inc.* dans le cadre du projet « Brigade neige 2025-2026 », dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin;
3. le tout conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-04 16:49

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254637007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Toujours ensemble inc. pour le projet « Brigade neige 2025-2026 » dans l'arrondissement de Verdun. / Autoriser la signature d'une convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, l'arrondissement de Verdun a mis en place une « Brigade neige » afin d'offrir un service de déneigement aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et aux personnes âgées. La contribution financière de l'Arrondissement était au montant de 10 000 \$.
En 2023, l'Arrondissement a décidé d'augmenter ladite contribution au montant de 15 000 \$ afin de pouvoir élargir l'offre de services sur tout son territoire.

Fonctionnement

Grâce au financement accordé par l'Arrondissement, un organisme à but non lucratif (OBNL) est appelé à prendre en charge l'offre de services de déneigement pour une clientèle ciblée. De 2020 à 2024, ce mandat a été confié à l'organisme *BGC Dawson* qui, désormais, ne plus prendre en charge cette l'offre de services. Un appel a été lancé dans la communauté des organismes de l'arrondissement, et pour la saison 2025-2026, l'organisme *Toujours ensemble inc.* prendra la relève..

Le mandat est :

- d'offrir des services de déneigement à des citoyennes et des citoyens âgé(e)s de plus de 64 ans et ayant des limitations fonctionnelles;
- de favoriser le maintien à domicile de personnes à mobilité réduite;
- de sensibiliser les jeunes aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210255 - 5 novembre 2024 - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme *BGC Dawson* pour le projet « Brigade neige 2024-2025 » dans l'arrondissement de Verdun. / Autoriser la signature d'une convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1244637011)

CA23 210295 - 5 décembre 2023 - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme *Repaire jeunesse Dawson* pour le projet « Brigade neige » dans l'arrondissement de Verdun. Autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à

cette fin. (1234637016)

CA22 210275 - 6 décembre 2022 - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme *Repaire jeunesse Dawson* pour le projet « Brigade Neige » et autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1221040001)

CA21 210267 - 7 décembre 2021 - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme *Repaire jeunesse Dawson* pour le projet « Brigade neige » dans l'arrondissement de Verdun et autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1216811013)

CA20 210094 - 2 juin 2020 - Accorder une contribution financière de 10 000\$ à l'organisme *Repaire Jeunesse Dawson* pour le projet «Brigade neige» dans l'arrondissement de Verdun et autoriser la signature de la convention entre l'arrondissement de Verdun et cet organisme à cette fin. (1206811005)

DESCRIPTION

En vertu de l'offre reçue, l'organisme doit s'occuper notamment de :

- la formation des jeunes;
- l'aspect du recrutement des jeunes;
- l'achat des équipements requis;
- la réception des demandes de citoyennes et des citoyens;
- de l'aspect déneigement de l'entrée sur la rue à la porte de la résidence selon les modalités prévues.

L'arrondissement de Verdun s'engage à:

- accompagner l'organisme;
- promouvoir le projet;
- sélectionner les citoyennes et les citoyens bénéficiant des services selon une grille de critères;
- verser une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme.

Le projet a été présenté au comité en accessibilité universelle citoyen qui appuie ce projet.

Parmi les critères de sélection des citoyens, nous retrouvons notamment:

- limitations fonctionnelles portant sur la mobilité ou la vue;
- capacité financière des citoyens ayant déposé la demande;
- indice de vulnérabilité : personne vivant seule;
- âge des personnes visées;
- impact du programme sur la qualité de vie des citoyens;
- aménagement physique des lieux visés par le programme.

Une évaluation par un professionnel de la santé pourrait être demandée au besoin.

Un comité de sélection sera appelé à évaluer les candidatures soumises si le nombre d'inscriptions est supérieur à 40. Les membres du comité en accessibilité universelle et des représentants de l'Administration seront invités à y participer.

JUSTIFICATION

Favoriser les déplacements sécuritaires en période hivernale de personnes à mobilité réduite;

- Sensibiliser les jeunes aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Toute correspondance aux fins de la signature du contrat par le contractant ou de la transmission de son exemplaire dûment signé, le cas échéant, devra être adressée à:

Madame Melissa Bellerose
directrice générale
Téléphone: 514 761-7867, poste 318
Adresse courriel: melissa.bellerose@toujoursensemble.org

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2436	0010000	305705	03121	61900	016491	0000	000000	027324	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Numéro de fournisseur : 129386

MONTRÉAL 2030

Le présent sommaire s'inscrit dans les orientations définies dans Montréal 2030 en renforçant la solidarité, l'équité et l'inclusion. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période de déneigement : du 15 décembre 2025 à la première semaine d'avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Adjointe de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-04

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS



Dossier # : 1250102007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires
par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources
humaines pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-20 10:25

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1250102007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires en vertu du règlement intitulé *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005).

Ce règlement prévoit une reddition de compte annuelle en lien avec les articles 8 à 10, 18 et 18.1 dudit règlement. Le contenu de cette reddition de compte annuelle vise à présenter la variation des postes et des effectifs par catégorie d'emploi et par direction ainsi que les lettres d'ententes touchées par cette délégation de pouvoirs.

Le présent sommaire décisionnel vise le dépôt dudit rapport pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210292 - 3 décembre 2024 - Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 (1249016002)

CA23 210306 - 5 décembre 2023 - Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 (1239016002)

CA22 210282 - 6 décembre 2022 - Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022. (1229016002)

CA21 210277 - 7 décembre 2021 - Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant la variation des postes et des effectifs à l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 (1219016003)

CA20 210257 - 1er décembre 2020 - Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux

fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant la variation des postes et des effectifs à l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020. (1200896001)

DESCRIPTION

La directrice de l'Arrondissement ainsi que les fonctionnaires de niveau 2 transmettent au conseil d'arrondissement un rapport global annuel sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu des articles 8 à 10, 18 et 18.1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) qui énoncent respectivement ce qui suit:

«8. La nomination d'un fonctionnaire ou d'un employé visé au deuxième ou au troisième alinéa de l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), autre qu'un fonctionnaire de niveau 2 est déléguée au directeur d'arrondissement.

Le directeur d'arrondissement doit exercer ce pouvoir sur la recommandation, le cas échéant, du fonctionnaire de niveau 2 concerné.»

«9. La nomination d'un fonctionnaire ou d'un employé qui est un salarié représenté par une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27), qui n'entraîne pas la permanence d'emploi, à moins qu'elle ne soit acquise, est déléguée :

1° au directeur d'arrondissement, pour un fonctionnaire ou un employé relevant de son autorité directe;

2° au fonctionnaire de niveau 2 concerné, pour un fonctionnaire ou un employé relevant de son autorité directe;

3° au fonctionnaire de niveau 3 concerné, pour un fonctionnaire ou un employé relevant de son autorité directe;

4° au fonctionnaire de niveau 4 concerné, dans les autres cas. »

«10. La nomination de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié représenté par une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ., c. C-27), qui entraîne la permanence d'emploi, autre qu'un fonctionnaire de niveau 2, est déléguée :

1° au directeur d'arrondissement, pour un fonctionnaire ou un employé relevant de son autorité directe;

2° au fonctionnaire de niveau 2, dans les autres cas.»

«18. À l'exception des directions de l'arrondissement, la création, l'abolition, le transfert ou la modification d'une unité administrative et d'un poste sont délégués au directeur d'arrondissement.

Malgré l'alinéa précédent, la création, l'abolition, le transfert ou la modification d'un poste de type banque d'heures pour un emploi représenté par une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27) est délégué au directeur de niveau 2 concerné. Dans ce cas, la création d'un tel poste ne peut se faire qu'en contrepartie d'une abolition équivalente en termes d'années personnes à coût nul pour l'arrondissement. Le transfert ou la modification d'un tel poste doit également être fait à coût nul.»

«18.1 La signature de toute entente devant intervenir avec une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27) sur une ou plusieurs des matières de nature locale identifiées à l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) est déléguée :

1° au chef de la Division des ressources humaines;

2° à un employé cadre-conseil de la Division des ressources humaines;
3° au directeur de la direction concernée par la matière faisant l'objet de la négociation ou dans le cas où plus d'une direction est concernée par la matière faisant l'objet de la lettre d'entente, au directeur de la Direction des services administratifs.

Toute lettre d'entente ainsi conclue avec une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27) sur l'une ou l'autre de ces matières est déposée au conseil d'arrondissement au cours de la dernière séance ordinaire de l'exercice au cours duquel elle est signée.»

Le **tableau 1** en pièce jointe détaille les nominations de cadres, autres que directeurs, par direction (article 8).

Le **tableau 2** indique les nominations d'employés syndiqués n'entraînant pas la permanence, à moins qu'elle ne soit déjà acquise, par direction (article 9).

Le **tableau 3** inclut les nominations d'employés syndiqués entraînant la permanence, par direction (article 10).

Le **tableau 4** indique les créations, les abolitions, les transferts ou les modifications d'une unité administrative et d'un poste (article 18), incluant ceux présents dans le sommaire décisionnel 1249016001 en lien avec l'adoption de la structure organisationnelle pour l'année 2025.

Le **tableau 5** indique tous les mouvements de déplacement, d'interruption et de retour d'interruption saisis en utilisant un numéro collectif.

La dernière pièce jointe est la **lettre d'entente** concernée pour la période visée (article 18.1).

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce qu'il s'agit d'une reddition annuelle concernant la délégation des pouvoirs stipulée au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)*. Ce dossier décisionnel est donc de nature purement administrative. La grille d'analyse est jointe au présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, notamment au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie DEVEAU
technicien(ne) en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2025-11-20



Dossier # : 1257500004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de trois projets pour une demande d'aide financière, dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour l'année 2026 », auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt de trois projets pour une demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour l'année 2026* , auprès du *Bureau de la transition écologique et de la résilience* (BTER) de la Ville de Montréal;
2. de s'engager à respecter toutes les modalités applicables du guide du programme.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-25 07:27

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1257500004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de trois projets pour une demande d'aide financière, dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour l'année 2026 », auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2021, la Ville de Montréal a lancé sa *Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026* dans le but de répondre au besoin criant de la population en agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques, de toits verts et de ruelles comestibles.

La désuétude des installations et la rareté des espaces affectent négativement la qualité du service offert aux citoyens ainsi que le temps d'attente pour obtenir une parcelle de jardinage. Dans ce contexte, la Ville de Montréal a intégré, dans sa *Stratégie d'agriculture urbaine* , une action (n° 1.2) visant l'aménagement de nouveaux espaces de jardinage et la consolidation de ceux préexistants. Afin de mettre en œuvre cette action, le *Bureau de la transition écologique et de la résilience* (BTER) a déployé le *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics* .

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), en collaboration avec la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), désire saisir cette opportunité afin de déposer trois projets.

La participation à ce programme permettra un appui supplémentaire aux orientations de l'Arrondissement ayant à trait au développement de sa communauté nourricière.

Un projet déposé au BTER dans le cadre de l'appel à projets 2025 du *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics* n'a pas pu être réalisé, car l'ensemble des fonds souhaités n'a pas été reçu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210297 - 3 décembre 2024 - Autoriser le dépôt de deux projets pour une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour l'année

2025 » auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal. (1247500002)

CA23 210304 - 5 décembre 2023 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal. (1237500001)

CA23 210010 - 7 février 2023 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal / Appel de projets 2023. (1227500003)

CM22 0381 - 21 mars 2022 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics. (1229260001)

DESCRIPTION

Le *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics* s'inscrit dans une première démarche de pérennisation des espaces d'agriculture urbaine. Il se déploie sur une période de 10 ans (2022-2031), à raison de 1 M\$ par année, pour un montant total de 10 M\$. Chaque année, les Arrondissements sont invités à soumettre une demande de financement pour des projets visant les deux volets suivants du programme :

1. Volet 1 : Réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et par la rénovation des installations désuètes; l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle, la biodiversité, la transition écologique et l'optimisation des espaces.

2. Volet 2 : Aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite).

Les trois demandes de subvention et les interventions souhaitées pour chaque espace visé de l'arrondissement de Verdun sont listées ci-dessous.

1. Jardin communautaire du parc Adrien-D.- Archambault – Quartier de L'Île-des-Soeurs – Volet 1 :
 - Réaliser l'aménagement de bacs de culture en accessibilité universelle.
2. Parc du Souvenir – Quartier Wellington-De-L'Église – Volet 2 :
 - Créer une place publique avec des aménagements comestibles durables et esthétiques.
3. Serres municipales de Verdun – Quartier Desmarchais-Crawford – Volet 2 :
 - Réaliser des espaces d'agriculture urbaine durables et esthétiques.

JUSTIFICATION

Ce projet rejoint les objectifs du *Plan de développement de la communauté nourricière 2022-2030* de l'arrondissement de Verdun :

- Stimuler et soutenir le développement de l'agriculture urbaine sous toutes ses

formes;

- Adapter et bonifier les installations et les aménagements municipaux;
- Faciliter l'accès à des aliments de qualité pour tous.

Afin de déposer la demande d'aide financière auprès du BTER, la DCSLDS doit obtenir une résolution du conseil d'arrondissement de Verdun et la joindre à ladite demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les Arrondissements peuvent bénéficier d'une subvention maximale de 50 000 \$ pour le volet 1 et de 200 000 \$ pour le volet 2 si leurs projets sont acceptés.

Les dépenses liées à leurs projets doivent respecter les critères de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations* de la Ville de Montréal (2023, 25 pages).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030*, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une résolution du conseil d'arrondissement est nécessaire pour rendre conforme la demande de soutien financier dans le cadre du *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En cas d'obtention du financement, l'information sera transmise à la population de Verdun ainsi qu'à ses partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre et novembre 2025 : Montage des projets avec les équipes concernées de l'Arrondissement;

1. 12 décembre 2025 : Date limite pour le dépôt, par l'arrondissement de Verdun, de la demande de financement;
2. Mars 2026 : Envoi des confirmations pour les projets retenus par le BTER.

Si l'arrondissement de Verdun obtient le soutien financier du BTER en 2026 :

1. Printemps 2026 : Conception des projets et planification des travaux;
2. Été-automne 2026 : Réalisation des travaux;
3. Décembre 2026 : Date limite pour l'exécution des travaux et la reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique COLLIN, Verdun
Iva STOILOVA-DINEVA, Verdun
Pierre BEAULIEU, Verdun
Eid HADDAD, Verdun

Lecture :

Dominique COLLIN, 21 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vicky ST-PIERRE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Direction CSLDS

Le : 2025-11-21



Dossier # : 1258753009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une grille d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des soumissions pour les appels d'offres pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux pour aires de jeux inclusives, résilientes et innovantes pour l'ensemble des projets de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :
d'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour les appels d'offres de fourniture et d'installation de structures de jeu pour aires de jeux inclusives, résilientes et innovantes pour l'ensemble des projets de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-27 14:29

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258753009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une grille d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des soumissions pour les appels d'offres pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux pour aires de jeux inclusives, résilientes et innovantes pour l'ensemble des projets de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 573.1.0.1. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et la section 4.3.2 de l'encadrement de la Ville de Montréal numéro C-RM-APP-D-16-001, le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres.

L'Arrondissement possède actuellement une grille d'évaluation et de pondération pour les contrats octroyés selon le système d'attribution de contrat à une seule (1) enveloppe. Toutefois, il ne possède pas de grille pour le système d'octroi de contrats à deux (2) enveloppes. Le présent dossier décisionnel propose l'adoption d'une nouvelle grille d'évaluation pour le système d'octroi de contrats à deux (2) enveloppes incluant des critères de transition écologique, d'inclusion avec une répartition de la pondération de chaque critère mettant en valeur l'orientation que la Ville s'est donnée avec le plan Montréal 2030.

Afin de s'assurer de retenir un fournisseur qui répond aux exigences pour l'ensemble des réfections de parcs, il a été décidé de procéder au moyen d'un système de pondération et d'évaluation. Cette nouvelle grille qui servira à cette évaluation, doit être approuvée par le conseil d'arrondissement de Verdun avant le lancement d'appel d'offres pour les réfections de parcs. Cette grille permettra aux fournisseurs de prendre connaissance des critères sur lesquels leurs propositions seront évaluées par le comité de sélection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 210021 - 4 février 2025 Approuver une grille d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des soumissions pour les appels d'offres pour l'acquisition et l'installation de structure de jeux dans le parc Monseigneur-Langlois. (1258753001)

CA20 210030 - 3 mars 2020 - Approuver deux grilles d'évaluation et de pondération pour évaluer les offres de fournisseurs pour les appels d'offres d'acquisition de structure de jeux pour les divers parcs (1206459002)

DESCRIPTION

GRILLES D'ÉVALUATION

Il est recommandé au conseil d'approuver la grille d'évaluation suivante : *Grille d'évaluation*

pour appels d'offres de fourniture et d'installation de structures de jeux pour aires de jeux inclusives résilientes et innovantes (Voir pièce jointe).

*** L'annexe 1 (en pièce jointe), qui précise les exigences des catégories et sous-catégories évaluées, est précisée à même le devis technique spécial propre à chaque projet et est incluse aux documents d'appel d'offres.

L'utilisation d'un système à deux enveloppes est prévue et est réalisée comme suit :

- L'offre du soumissionnaire doit être transmise dans deux enveloppes;
- La première enveloppe contient tous les autres éléments relatifs à l'offre du soumissionnaire.
- La deuxième ne renferme que le prix.
- un comité de sélection procède à l'évaluation qualitative des soumissions (première enveloppe) à l'aide de la grille d'évaluation pondérée contenue dans l'appel d'offres;
- seules les soumissions ayant obtenu la note de passage (70 %) voient l'enveloppe « prix » ouverte;
- une formule de calcul préétablie détermine le pointage final des soumissionnaires;
- le contrat est accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

L'enveloppe contenant le prix des soumissions non retenues sera retournée à leurs expéditeurs sans ouverture.

Un comité de sélection, d'au moins trois (3) membres excluant le secrétaire (selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes) sera composé selon les critères suivants:

- Incluant un (1) chef de division au minimum;
- Éviter qu'une majorité de membres désignés provienne d'un même service ou arrondissement;
- Aucun conflit d'intérêts possible entre les membres;
- Au moins une personne doit provenir d'un service ou d'un arrondissement autre que celui directement concerné par le contrat;
- Les membres doivent avoir la compétence nécessaire et suffisante pour évaluer et porter un jugement sur les offres reçues en rapport avec les exigences du cahier des charges;
- Les membres ne doivent pas avoir participé à plus de six (6) comités au cours des douze (12) derniers mois;
- Aucun lien hiérarchique entre les membres du comité;
- Ne peuvent être membre d'un comité de sélection, même comme observateur: le chargé de projet, une personne ayant participé à l'élaboration du cahier des charges, un élu ou toute personne ayant un lien hiérarchique avec le chargé de projet.

Ce comité devra évaluer individuellement les soumissions et leur attribuer un nombre de points selon les critères de la grille.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes, « le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché.»

Pour assurer la transparence dans son processus d'acquisition d'équipements de jeux dans les parcs, l'arrondissement doit approuver une grille d'évaluation impartiale. L'approbation d'une grille d'évaluation claire, objective et basée sur le plan de développement de l'arrondissement, accroît la compétitivité entre les fournisseurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion et accessibilité universelle (voir la grille d'analyse en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette révision de la grille permettra une évaluation, par le comité de sélection, plus en concordance avec les besoins, dans le cadre de ce projet, et la vision en accessibilité universelle de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique COLLIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs

Le : 2025-11-21

(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur

**Dossier # : 1254274008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention d'un montant de total de 5 000 \$, non taxable, provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du programme de soutien financier <i>Ça bouge sur l'eau - Été 2025</i> pour la tenue de l'événement « Prêt de kayaks et de planches à pagaie ». / Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de cette contribution financière.

Il est recommandé :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention d'un montant de total de 5 000 \$, non taxable, provenant de *Sport et loisir de l'île de Montréal* (SLIM), dans le cadre du programme de soutien financier *Ça bouge sur l'eau - Été 2025* pour la tenue de l'événement « Prêt de kayaks et de planches à pagaie »;
2. d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de cette contribution financière.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-01 15:57**Signataire :**

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1254274008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention d'un montant de total de 5 000 \$, non taxable, provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du programme de soutien financier <i>Ça bouge sur l'eau - Été 2025</i> pour la tenue de l'événement « Prêt de kayaks et de planches à pagaie ». / Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de cette contribution financière.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire vise à demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'augmenter le budget de l'arrondissement de Verdun d'un montant de 5 000 \$ pour offrir des activités de kayak et de pagaie pour les camps de jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a déposé une demande de subvention auprès de l'organisme *Sport et Loisir de l'île de Montréal* (SLIM), et ce, dans le cadre du programme de soutien financier *Ça bouge sur l'eau - Été 2025*. La demande a été acceptée le 26 août 2025 pour un montant de 5 000 \$ (non taxable).

JUSTIFICATION

Afin de pouvoir utiliser cette subvention, le comité exécutif de la Ville de Montréal doit augmenter le budget de l'arrondissement de Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Augmenter le budget de l'arrondissement de Verdun d'un montant de 5 000 \$. Avec ce soutien

supplémentaire, la DCSLDS a bonifié la programmation nautique.
Information budgétaire : Événements - Exploitation des piscines, plages et ports de
plaisance - Autres biens non durables - NAVI-Espace nautique en eau vive

2436	0010000	305732	07153	56590	000000	0000	000000	027188
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* ainsi qu'aux engagements en inclusion et en équité. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En autorisant l'utilisation de la somme pouvant être accordée par l'entremise du programme de soutien financier *Ça bouge sur l'eau - Été 202 5*, l'Arrondissement de Verdun pourrait offrir des activités d'initiation aux camps de jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification
financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MICHON
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissementissement

**Dossier # : 1250102016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Il est recommandé:
d'établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour
l'année 2026, comme suit :

1. à la mairie d'arrondissement, 4555, rue de Verdun, salle 205 :

- Le mardi 10 mars à 19 h;
- Le mardi 7 avril à 19 h;
- Le mardi 5 mai à 19 h;
- Le mardi 30 juin à 19 h;
- Le mardi 6 octobre à 19 h;
- Le mardi 3 novembre à 19 h;
- Le mardi 1er décembre à 19 h;

2. au Centre communautaire Elgar, 260 rue Elgar :

- Le mardi 3 février à 19h;
- Le mardi 2 juin à 19 h;
- Le mardi 1er septembre à 19 h.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-04 10:50

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250102016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) prescrit l'adoption par le conseil d'une résolution établissant, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

L'article 320 vient édicter la publication de ce calendrier par avis public de même que tout changement, le cas échéant.

L'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule qu'un conseil d'arrondissement doit tenir au minimum dix (10) séances ordinaires sur une base annuelle.

L'article 2 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* (RCA21 210008) prévoit que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210293 - 3 décembre 2024 - Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025. (1245612008)

CA23 210305 - 5 décembre 2023 - Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024. (1239797003)

CA22 210284 - 6 décembre 2022 - Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023. (1222098002)

CA21 210275 - 7 décembre 2021 - Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022 (1212098003)

DESCRIPTION

Au cours de l'année 2025, le conseil d'arrondissement tiendra ses séances ordinaires, à 19 h, dans la salle du conseil à la mairie de l'arrondissement située au 4555, rue de Verdun ou au Centre communautaire Elgar situé au 260, rue Elgar, aux dates suivantes :

Date de la séance	Emplacement
Le mardi 3 février à 19h	Centre communautaire Elgar 260 rue Elgar

Le mardi 10 mars à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205
Le mardi 7 avril à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205
Le mardi 5 mai à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205
Le mardi 2 juin à 19 h	Centre communautaire Elgar 260 rue Elgar
Le mardi 30 juin à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205
Le mardi 1 ^{er} septembre à 19 h	Centre communautaire Elgar 260 rue Elgar
Le mardi 6 octobre à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205
Le mardi 3 novembre à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205
Le mardi 1 ^{er} décembre à 19 h	Mairie d'arrondissement 4555, rue de Verdun, Salle 205

JUSTIFICATION

En conformité avec l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier de nature procédurale. La grille d'analyse Montréal 2030 est jointe au dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier adopté par le conseil d'arrondissement sera diffusé à l'interne et à l'externe par avis public sur le site Internet de l'arrondissement, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Verdun* (RCA19 210002).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du calendrier - CA du 9 décembre 2025
Avis public - Semaine qui suit le CA du 9 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-12-04

**Dossier # : 1256811010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (RCA25 210012).

Vu l'avis de motion donné du *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025;
Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation* » par le conseiller Benoit Gratton lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation* (RCA25 210012).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-28 12:31

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256811010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (RCA25 210012).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, le conseiller Benoit Gratton a donné un avis de motion, conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation* » serait déposé pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement. Conformément au deuxième alinéa de la même disposition législative, le conseiller Benoit Gratton a également déposé ce projet de règlement. Le troisième alinéa de cette disposition prévoit par ailleurs que « le conseil adopte, avec ou sans changement, le règlement lors d'une séance distincte de celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné et de celle au cours de laquelle le projet de règlement a été déposé et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant celui de la dernière de ces séances ».

Aucun changement n'a été apporté au projet de règlement déposé le 25 novembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION Dossier # :1256811010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énonce qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même loi précise pour sa part que le conseil d'arrondissement peut approuver le budget ainsi adopté et décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108).

L'abolition du rôle des valeurs locatives a conduit l'Arrondissement à établir de nouvelles bases de calcul des cotisations de même qu'à convenir et à implanter des modalités d'imposition et de perception. En effet, en 2008, la Ville a abandonné définitivement les taxes basées sur les valeurs locatives, soit les valeurs qui ont servi historiquement à calculer les cotisations des membres des SDC pour plutôt baser le calcul des cotisations en fonction de la superficie en relation avec la valeur foncière des unités d'évaluation.

Le projet de règlement doit être soumis au conseil d'arrondissement en vertu, à la fois, du *Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108) et du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (RCA04 210005)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210307 - 3 décembre 2024 - Adoption, sans changement, du *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial*

Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24 210014). (1246811006)

CA23 210308 - 5 décembre 2023 - Adoption, sans changement, du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (RCA23 210012). (1236811012)

CA22 210290 - 6 décembre 2022 - Adoption, sans changement, du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation (RCA21 210011). (1226811008)

CA21 210280 - 7 décembre 2021 - Adopter, sans changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (RCA21 210017). (1216811012).

CA19 210287 - 3 décembre 2019 - Adoption - Règlement RCA19 210009 portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (1196811010).

DESCRIPTION

Lors de son assemblée générale portant sur le budget le 24 septembre 2025, la SDC Wellington a décrété pour l'année 2026 un budget de cotisation s'élevant à 545 636 \$ comparativement à 534 480 \$ en 2025. L'augmentation correspond à une indexation de 2 %. Celui-ci est inclus dans un budget global de fonctionnement, pour la SDC, de 1 810 041 \$ pour l'année 2026 comparativement 1 791 448 \$ pour l'année 2025. Le budget global provient de sources importantes: financement de tiers, Tourisme Montréal, Patrimoine canadien, Service du développement économique, Arrondissement de Verdun.

En raison de modifications aux exigences concernant les règlements, nous sommes maintenant dans l'obligation de joindre le projet de règlement à l'avis de motion. Le projet de règlement joint au présent sommaire comporte les taux finaux de cotisation.

Suite à l'adoption du budget de la SDC Wellington, le conseil d'arrondissement de Verdun peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption. Le Service des finances de la Ville de Montréal doit, subséquemment, établir la facturation des commerçants membres de la SDC et procéder à la gestion des paiements des cotisations au nombre de versements. Le Service des finances continue d'assumer les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC.

Le budget adopté prend en considération les projets prévus en 2026, notamment la piétonnisation de la rue Wellington, la Cabane Panache, le festival des marionnettes Plein la rue et le recrutement commercial. La provision pour les mauvaises créances a été révisée à la hausse en s'ajustant selon les résultats des dernières années.

C'est ce qui est reflété dans le règlement joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget adopté établit le montant des cotisations qui seront perçues. Le règlement permettra de déterminer en fonction du nombre de commerces et des superficies les cotisations qui seront facturées aux commerces situés sur le territoire de la SDC Wellington.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 dans une optique de collaboration avec des partenaires et dans les priorités liées au développement économique. De plus, la SDC Wellington prévoit dans son budget des actions liées à la relance économique et à la vitalité de la principale artère commerciale de l'arrondissement de Verdun, la rue Wellington. Il contribue également aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025;

- Adoption : séance du 9 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Daniel POTVIN
Directeur

Le : 2025-10-27



Dossier # : 1257325012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie (RCA25 210013).

Vu l'avis de motion donné du *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025;
Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie* » par le conseiller Benoit Gratton lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie* (RCA25 210013).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-01 15:58

Signataire : Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257325012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie (RCA25 210013).

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, le conseiller Benoit Gratton a donné un avis de motion, conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633, rue de Verdun à des fins de garderie* » serait déposé pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement. Conformément au deuxième alinéa de la même disposition législative, le conseiller Benoit Gratton a également déposé ce projet de règlement.

Le troisième alinéa de cette disposition prévoit par ailleurs que « le conseil adopte, avec ou sans changement, le règlement lors d'une séance distincte de celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné et de celle au cours de laquelle le projet de règlement a été déposé et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant celui de la dernière de ces séances ».

Aucun changement n'a été apporté au projet de règlement déposé le 25 novembre 2025.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1257325012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5633-5639, rue de Verdun à des fins de garderie.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre de la petite enfance *Garderie A B C* , ouvert depuis 2013, a déposé une demande afin d'occuper entièrement le bâtiment situé au 5633 à 5639, rue de Verdun à des fins de garderie avec une capacité d'accueil actuel de 72 bambins.

En vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (chapitre S-4.1.1), une municipalité peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage, permettre la construction, la modification ou l'occupation de terrains ou de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie.

Le présent projet de règlement contient des dérogations à la réglementation d'urbanisme applicable et peut également imposer des conditions à respecter. Le règlement n'est pas sujet à l'approbation référendaire, puisqu'il ne découle pas de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) (LAU).

Des interventions extérieures pourraient avoir lieu. Advenant le cas et si les interventions sont réalisées en façade, le dossier sera assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lequel sera présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Terrain

L'assiette foncière, formée du lot 1 938 234 du cadastre du Québec, est d'une superficie de 441,3 m².

Milieu d'insertion

Le projet vise un tronçon de la rue de Verdun qui est majoritairement à vocation résidentielle. Toutefois, certains services et commerces sont situés aux intersections et au rez-de-chaussée de certains bâtiments. Le nouvel usage est compatible avec les autres usages présents sur le tronçon, lesquels sont assimilables à des services et des commerces de proximité.

Projet et aménagement paysager

Le projet vise à récupérer le logement vacant situé au second étage afin d'agrandir la garderie pour en augmenter la capacité d'accueil et pour remanier les groupes d'âge. Actuellement la garderie occupe entièrement le niveau du rez-de-chaussée ainsi que la moitié du second étage. Les aménagements extérieurs sont déjà réalisés et resteront tels quels.

Réglementation

Le Plan d'urbanisme

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation résidentielle et se situe dans le secteur de densité (24-03). On y autorise les bâtiments de 2 à 6 étages hors sol et un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Le projet est conforme aux paramètres et objectifs du Plan d'urbanisme.

Le Règlement de zonage (1700)

Le projet est inscrit dans la zone H01-58 au niveau du *Règlement de zonage* (1700). L'usage « garderie » de la classe d'usages e1 est autorisé à même le groupe d'usages c1 (commerce de petite et moyenne surface). L'usage étant donc conforme à la grille de zonage.

Cependant, le projet déroge au premier alinéa de l'article 36.4 du *Règlement de zonage* (1700) :

« 36.4 Le nombre de logements d'un bâtiment existant ne peut pas être réduit, malgré le nombre de logement minimal ou maximal prescrit par le présent règlement. (...) »

Étant donné qu'il est interdit de réduire le nombre de logements, la présente demande vise à déroger à l'article 36.4 du *Règlement de zonage* (1700).

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)

:

La DDTET recommande l'adoption du règlement permettant l'aménagement et l'occupation d'une garderie au 5633-5639, rue de Verdun.

Analyse des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 29 octobre 2025 :

Des discussions ont lieu quant à la condition liée à l'interdiction d'empiètement sur le domaine public. La DDTET informe le comité qu'un suivi et des validations seront faits avec le requérant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 29 octobre 2025 :

Les membres sont unanimement favorables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle dont les suivants:

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : CA du 9 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SARAULT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Cheffe de division, Urbanisme

Le : 2025-11-06



Dossier # : 1250102009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA25 210014).

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* par la conseillère Andréanne Moreau lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2025;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* » par la conseillère Andréanne Moreau lors de cette même séance extraordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA25 210014).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 10:10

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1250102009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA25 210014).

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2025, la conseillère Andréanne Moreau a donné un avis de motion, conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* » serait déposé pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement. Conformément au deuxième alinéa de la même disposition législative, la conseillère Andréanne Moreau a également déposé ce projet de règlement. Le troisième alinéa de cette disposition prévoit par ailleurs que « le conseil adopte, avec ou sans changement, le règlement lors d'une séance distincte de celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné et de celle au cours de laquelle le projet de règlement a été déposé et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant celui de la dernière de ces séances ».

Aucun changement n'a été apporté au projet de règlement déposé le 1er décembre 2025.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1250102009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

CONTENU

CONTEXTE

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un règlement dont la portée juridique est annuelle, le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* (RCA17 210005) est révisé chaque année en prévision de l'exercice financier suivant.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) propose de remplacer un article qui n'avait pas été revisité sur certains de ses aspects depuis quelques années, plus particulièrement la valeur des travaux des projets pouvant bénéficier de la délégation de pouvoir et qui sont soumis à une évaluation dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

La présente modification s'inscrit et répond aux recommandations formulées par la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal visant à élargir l'application de la délégation de pouvoir dans le but d'accélérer la construction résidentielle. L'élargissement de l'emploi de la délégation de pouvoir permet d'accélérer le processus décisionnel en confiant l'approbation aux fonctionnaires délégués pour donner suite à une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), sans recours systématique à un vote du conseil d'arrondissement.

La décision déléguée, en simplifiant la chaîne de traitement décisionnel, favorise un processus plus agile et efficient, tout en maintenant le contrôle sur la conformité architecturale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210306 - 5 novembre 2024 - Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA24 210013). (1245612007)

CA24 210054 - 12 mars 2024 - Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA24 210002). (1247579003)

CA23 210307 - 5 décembre 2023 - Adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* (RCA23 210011). (1239797002)

CA22 210291 - 6 décembre 2022 - Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCA22 210012). (1221908019)

CA21 210287 - 7 décembre 2021 - Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCA21 210019). (1211908014)

DESCRIPTION

Ainsi, dans le cadre de cette révision annuelle, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au règlement :

- Remplacer l'annexe A par l'annexe 1;
- Modifier l'article 27 du règlement comme suit :

1° la suppression des mots suivants « Dans le cas où le service corporatif responsable des achats cesse d'agir en la matière, un »;

2° l'insertion du mot « Une » avant les mots « autorisation de dépenses »;

3° et le remplacement des mots « au budget » par les mots « par l'article 29 »;

- Modifier l'article 29 du règlement par le remplacement du premier paragraphe de l'alinéa 1 par « au directeur d'arrondissement, lorsque la dépense est de 50 001 \$ et plus, sans limite de montant »;
- Modifier l'article 38 du règlement par le remplacement des chiffres suivants « 300 000 \$ » par les chiffres « 500 000 \$ ».

Pour l'article 38 du règlement, la limite maximale antérieure était fixée à 299 999 \$. Le nouveau montant proposé est basé sur un calcul qui correspond à la moyenne de l'inflation et qui ne tient pas uniquement compte du domaine de la construction. Statistique Canada indique dans son tableau **Indices des prix de la construction de bâtiments, variation en pourcentage, trimestriel, inactif**, qu'avec 2017 comme année de référence (2017 = 100), le coût des travaux d'un bâtiment résidentiel au deuxième trimestre de 2024 a atteint l'indice 152,8 pour la RMR de Montréal ([source](#)). L'indice est de 149.8 pour les bâtiments non-résidentiels. Ces données datent déjà de deux trimestres.

Ainsi, un coût de construction 300 000\$ est passé à 458 400 \$ au deuxième trimestre de 2024. L'inflation étant depuis redevenue relativement stable et basse, on peut raisonnablement présumer qu'à ce jour, le coût se situe entre 460 000 et 470 000\$. Il nous semble raisonnable de faire évoluer notre réglementation à la lumière de l'économie actuelle. Nous devons donc minimalement modifier le montant prévu à l'article pour le rehausser dans une fourchette allant de 450 000\$ à 500 000\$.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettront d'alléger le processus et d'accélérer l'émission de plusieurs permis de construction visant des travaux d'une valeur inférieure à 500 000 \$. Ce dossier s'inscrit dans les efforts de la Ville de Montréal afin d'accélérer la construction dans le secteur résidentiel et la mise en oeuvre des normes liées aux délais pour l'émission des permis de construction auxquelles l'Arrondissement de Verdun adhère.

Un règlement modificateur doit être adopté afin d'intégrer les modifications proposées au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* (RCA17 210005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ou aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de l'adoption d'un règlement de nature purement administrative.

La grille d'analyse Montréal 2030 est jointe au dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement suite à l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- adoption du règlement prévu le 9 décembre 2025;
- avis public d'adoption prévu dans la semaine qui suit le 9 décembre 2025;
- entrée en vigueur du règlement à la date de l'avis public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1258286007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (RCA25 210015).

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)* par le conseiller Benoît Gratton lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2025;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)* » par le conseiller Benoît Gratton lors de cette même séance extraordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)* (RCA25 210015).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 16:20

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1258286007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (RCA25 210015).

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2025, le conseiller Benoît Gratton a donné un avis de motion, conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)* » serait déposé pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement. Conformément au deuxième alinéa de la même disposition législative, le conseiller Benoît Gratton a également déposé ce projet de règlement.

Le troisième alinéa de cette disposition prévoit par ailleurs que « le conseil adopte, avec ou sans changement, le règlement lors d'une séance distincte de celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné et de celle au cours de laquelle le projet de règlement a été déposé et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant celui de la dernière de ces séances ».

Aucun changement n'a été apporté au projet de règlement déposé le 1er décembre 2025.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1258286007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2012, l'Administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. L'objectif de la démarche était de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination des transferts provenant de la ville centre. À cette allocation des transferts centraux s'ajoute la cession d'un espace fiscal de 0,05 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière, consentie en 2013. La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit un dépôt du rôle d'évaluation foncière tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs. Le dernier rôle foncier a été déposé en septembre 2025. Les variations au rôle foncier sont étalées sur un horizon de trois ans. Un document est joint au présent dossier pour de plus amples détails concernant le rôle d'évaluation foncière 2026-2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210264 - 10 octobre 2024 - Adoption, sans changement, du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)* (RCA24 210010). (1248286010)

CA23 210268 - 7 novembre 2023 - Adopter sans changement le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)* (RCA23 210009), (1238286005)

CA22 210289 - 6 décembre 2022 - Adopter sans changement le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)* (RCA22 210010). (1228286007)

CA21 210279 - 7 décembre 2021 - Adopter sans changement le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)* (RCA21 210016). (1218286008)

CA20 210262 - 1er décembre 2020 - Adopter sans changement le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)* (RCA20 210012). (1208747031)

DESCRIPTION

Considérant l'espace fiscal instauré par la Ville de Montréal et le fait que les transferts centraux (taxation Montréal) provenant de la ville centre sont insuffisants pour assumer la totalité des services offerts par l'Arrondissement de Verdun à ses citoyens, l'Arrondissement se voit contraint de considérer le maintien de l'imposition d'une taxe sur les services pour

assurer des services de proximité de qualité aux citoyens.

Il est donc recommandé d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 permettant l'imposition d'une taxe de 0,0627 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière.

Il faut noter que depuis 12 ans, l'Arrondissement de Verdun a volontairement appliqué une indexation inférieure à la moyenne montréalaise. Cette prudence budgétaire a creusé un écart qu'il est désormais essentiel de combler. Au fil des années, l'Arrondissement a démontré une gestion budgétaire rigoureuse en optimisant ses dépenses, en mobilisant ses surplus de gestion et en limitant l'indexation des revenus de taxation sous la moyenne montréalaise. Toutefois, ces leviers ayant atteint leurs limites, une révision des revenus de taxation s'impose afin de préserver la qualité et la pérennité des services offerts. Cet ajustement est nécessaire pour corriger le déséquilibre structurel, éviter des déficits récurrents et maintenir la qualité des services. Il s'inscrit dans une approche responsable, transparente et équitable.

JUSTIFICATION

La taxe relative aux services représente 24,5 % du financement du budget de 2026 de l'Arrondissement de Verdun.

Il est à noter que l'effet de ce changement sur la taxe locale sur les services, dans l'ensemble des charges fiscales, est de 1,6 %. À titre d'exemple, l'impact financier moyen est estimé à 76 \$ annuellement pour un condo ayant une valeur au rôle foncier en 2026 de 622 966 \$ et de 132 \$ pour une maison unifamiliale ayant une valeur de 1 125 415 \$. Ces montants s'expliquent par l'effet combiné de la hausse du montant du rôle d'évaluation foncière étalée sur trois ans et de l'indexation des revenus de la taxe locale de 24 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu anticipé lié au taux d'imposition de 0,0627 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière pour l'année 2026 est de 10 755 600 k\$, ce qui représente une augmentation de 2 117 300 \$ comparativement à 2025, incluant les recettes prévues pour la croissance économique.

Il est à noter que la taxation locale représente 24,5 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2026, soit une variation de 3,8 % comparativement à 2025.

Depuis l'instauration de l'espace fiscal en 2013, le taux de taxation de la taxe sur les services a augmenté d'un peu plus d'un sou par tranche de 100 \$ d'évaluation (variation de 0,0139 \$ sur 13 ans). Le présent dossier est conforme aux orientations budgétaires pour l'année 2026.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 et prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ce qui a trait aux priorités suivantes du *Plan stratégique Montréal 2030* :

12 - Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective;

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement - CA du 9 décembre 2025;
Publication pour l'entrée en vigueur du règlement - semaine qui suit le CA du 9 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division Ressources
financières et matérielles (Intérim)

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2025-11-22



Dossier # : 1250102008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (RCA25 210016).

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* par le conseiller Benoît Gratton lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2025;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* » par le conseiller Benoît Gratton lors de cette même séance extraordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 13:38

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250102008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (RCA25 210016).

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2025, le conseiller Benoît Gratton a donné un avis de motion, conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* » serait déposé pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement. Conformément au deuxième alinéa de la même disposition législative, le conseiller Benoît Gratton a également déposé ce projet de règlement.

Le troisième alinéa de cette disposition prévoit par ailleurs que « le conseil adopte, avec ou sans changement, le règlement lors d'une séance distincte de celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné et de celle au cours de laquelle le projet de règlement a été déposé et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant celui de la dernière de ces séances ».

Aucun changement n'a été apporté au projet de règlement déposé le 1er décembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1250102008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026).

CONTENU

CONTEXTE

Les articles 244.1 *et ss.* de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoient que « toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ». À chaque année, une telle pratique est instaurée depuis plusieurs années à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210305 - 5 novembre 2024 - Adoption, avec changements, du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* (RCA24 210012). (1245612005)

CA23 210314 - 5 décembre 2023 - Adoption, avec changement, du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* (RCA23 210018). (1239797001)

CA22 210292 - 6 décembre 2022 - Adoption, avec changements, du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (RCA22 210013). (1221908018)

CA21 210288 - 7 décembre 2021 - Adoption, avec changements, du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* (RCA21 210018). (1211908015)

DESCRIPTION

De façon générale, le règlement proposé reprend les tarifs présentement imposés en les majorant au taux d'inflation de 1.9 %. Cette augmentation de l'ordre de 1.9 % est bien sûr arrondie la plupart du temps. Malgré cette généralité, quelques exceptions s'imposent.

JUSTIFICATION

En prévision de l'exercice financier 2026, un nouveau règlement sur l'imposition des tarifs par l'Arrondissement doit être adopté. Le règlement de l'exercice financier 2025 sera abrogé lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement des tarifs pour l'exercice financier 2026. Les mises à jour sont les suivantes :

- ajuster les tarifs des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les projets d'envergure;
- ajuster les frais d'étude à la moyenne des autres arrondissements pour les demandes d'urbanisme portant sur les usages conditionnels, les dérogations mineures, les

- demandes de modification au Plan d'urbanisme;
- ajuster les frais pour la délivrance de permis et de certificat d'autorisation et d'occupation en urbanisme;
 - ajuster les frais pour une demande d'opération cadastrale;
 - ajuster les frais pour une demande de modification de zonage;
 - ajuster les frais pour une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - ajuster les frais pour une occupation temporaire du domaine public;
 - ajuster les frais pour la délivrance d'un permis de stationnement;
 - ajuster les frais pour la location de matériel et la fourniture de services;
 - retrait de la mention « pour une école située à l'extérieur du territoire de l'arrondissement de Verdun » à l'article 31 al. 2 du règlement;
 - ajuster le tarif pour la participation à une activité de médiation culturelle, par enfant;
 - introduire un tarif pour la participation à une activité de médiation culturelle, par adulte;
 - ajuster les tarifs des activités aquatiques à la moyenne des autres arrondissements;
 - ajuster la durée des sessions de 16 à 12 semaines pour l'inscription d'un individu à la ligue de tennis ou pickleball;
 - ajuster le tarif pour l'inscription à une ligue de tennis ou de pickleball relativement à la durée des sessions;
 - ajuster les tarifs pour la location d'une salle du Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun
 - introduire un tarif pour la location d'une salle aux fins d'une activité, d'un événement ou d'un tournage majeur à l'Auditorium de Verdun;
 - introduire un tarif pour le service d'accord de piano du Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun;
 - introduire un tarif pour le service d'impression de billets du Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun;
 - introduire les tarifs pour la location de plateaux sportifs et autres pour le baseball, la balle-molle, le soccer, le football, le basketball et le volleyball;
 - ajuster les tarifs des vignettes afin de se rapprocher de la moyenne des tarifs des autres arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ou aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de l'adoption d'un règlement de nature purement administrative.
La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement les premières semaines de décembre 2025, suivant l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- adoption du règlement : 9 décembre 2025;

- avis public d'adoption : la semaine qui suit l'adoption du règlement;
- entrée en vigueur du règlement : 1^{er} janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1254274012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics.

Il est recommandé :
d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Classique hivernal Énergie	<i>Camp Énergie</i>	Patinoire Bleu Blanc Bouge et au terrain de jeux (par exemple, soccer) du parc Willibrord 1018, rue Willibrord	Le samedi 7 février 2026 de 8 h à 22 h (En cas d'intempéries, l'événement est remis au dimanche 8 février 2026 de 8 h à 22 h.)
Marathon nordique CSSMB 2026	<i>École primaire du Grand-Héron</i>	Parc J.-Albert-Gariépy, 10, allée des Brises-du-Fleuve Piste cyclable à la hauteur de la rue Fayolle dans le parc de l'Honorable-George-O'Reilly jusqu'au parc J.-Albert-Gariépy Respectivement situés au 7523, boulevard LaSalle, et au 10, allée des Brises-du-Fleuve	Le mercredi 18 février 2026 de 8 h à 16 h
Distribution de paniers de Noël de Saint-Willibrord, 2 ^e édition	<i>Fabrique de la paroisse de Saint-Willibrord's</i>	Église Saint-Willibrord 351, rue Willibrord	Vendredi le 19 décembre 2025 Rassemblement et stationnement directement devant l'église

			: de 9 h à 17 h Stationnement ailleurs que directement devant l'église : de 19 h à 18 h
--	--	--	--

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) (modification en 2018);
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012);
- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012);
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* (RCA24 210012).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 10:12

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254274012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. Il peut également autoriser la vente d'articles promotionnels en vertu de l'article 79.1 du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* (RCA25 210003).

À cet effet, nous présentons un sommaire pour divers événements, et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516), au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012), au *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) (modification en 2018), au *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012) et au *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* (RCA24 210012) (RCA25 210003), selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210295, CA25 210235, CA25 210205, CA25 210167, CA25 210136, CA25 210065, CA25 210062, CA25 210030, CA24 210314, CA24 210313, CA24 210235, CA24 210210, CA24 210176, CA24 210146, CA24 210118, CA24 210087, CA24 210058, CA24 210029, CA23 210318, CA23 210278, CA23 210241, CA23 210220, CA23 210196, CA23 210183, CA23 210142, CA23 210111, CA23 210079, CA23 210050, CA22 210299, CA22 210258, CA22 210222, CA22 210196, CA22 210165, CA22 210140, CA22 210117 , CA22 210083, CA22 210051, CA21 210286, CA21 210244, CA21 210210, CA21 210175, CA21 210158, CA21 210128, CA21 210105, CA21 210104, CA21 210071, CA21 210046, CA20 210191, CA20 210022, CA20 210039, CA20 210136, CA20 210107.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements assujettis au présent sommaire figurent sur la liste en pièce jointe : *Liste*

des événements publics – 9 décembre 2025 .

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes montréalaises et des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en leur permettant de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils leur permettent aussi de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue de ces événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de ces événements sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* (RCA24 210012), le cas échéant. Selon le cas, certaines gratuités sont offertes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030*, aux engagements en équité ainsi qu'aux engagements en inclusion. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre BEAULIEU, Verdun
Josée BOUTHOT, Verdun
Jean CARDIN, Verdun
Grace DANON, Verdun
Joanie DOUCET, Verdun
Jean-Francois DUTIL, Verdun
Laurence GALLERAND, Verdun
Marc L'ARCHEVEQUE, Verdun
Frédérique MAGNAN-LAUZON, Verdun
Jose Francisco NUNEZ, Verdun
Martin ROBERGE, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel PILON
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-28

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissement



Dossier # : 1250102013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période du 9 décembre 2025 au 30 septembre 2026.

Il est recommandé :
de désigner le conseiller Sterling Downey comme maire suppléant de l'arrondissement de
Verdun pour la période du 9 décembre 2025 au 30 septembre 2026.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-25 07:48

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1250102013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période du 9 décembre 2025 au 30 septembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 13 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* , (RCA21 210008), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210034 - 6 février 2024 - Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période s'étendant du 7 février au 2 juillet 2024 et abroger la résolution CA23 210221. (1242098001)

CA23 210221 - 5 septembre 2023 - Désigner un (e) maire (mairesse) suppléant(e) pour la période du 6 septembre 2023 au 29 février 2024 et abroger la résolution CA22 210310 (1232098007)

CA22 210301 - 6 décembre 2022 - Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour l'année 2023. (1222098005)

CA21 210289 - 7 décembre 2021 - Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période s'étendant de décembre 2021 à décembre 2022. (1212098005)

DESCRIPTION

Désigner monsieur Sterling Downey comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période du 9 décembre 2025 au 30 septembre 2026.

JUSTIFICATION

La désignation d'un maire suppléant constitue une obligation réglementaire et législative. La désignation d'un maire suppléant, permet de remplacer la mairesse en cas d'absence. Cela est prescrit par l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), qui indique ceci:

20.2 Le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs entre autres au *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* (RCA21 210008).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-24

**Dossier # : 1258054001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Désigner les membres du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun ».

Il est recommandé :

1. de désigner les membres citoyens suivants au sein du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » pour un mandat de deux (2) ans, à savoir :

- Roxanne Boucher, quartier Wellington-de l'Église;
- Évelyne Boivin, quartier Desmarchais-Crawford;
- Myriam Tabet, quartier Champlain-L'Île-des-Soeurs;
- Miguel Doucet, artiste professionnelle en arts vivants;
- Marie-Frédérique St-Onge, artiste professionnel en arts visuels;
- Chloé Guillette, représentante d'un organisme à but non lucratif, situé dans le Quartier culturel de Verdun (Demain Verdun);
- Ali Jamaledin, représentant d'un commerce de détail / entreprise de services, situé dans le Quartier culturel de Verdun (Casse-Croûte Normand).

2. de désigner la conseillère d'arrondissement Stefana Lamasanu à titre de membre au sein du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » pour un mandat de deux (2) ans;

3. de désigner Anne-Marie Belleau, cheffe de division de la culture, des bibliothèques et du développement social, à titre de membre au sein du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » pour un mandat de deux (2) ans.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-11-28 13:10

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258054001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Désigner les membres du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun ».

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Verdun a adopté en octobre 2018 son *Plan de développement culturel 2019-2023* . Dès son adoption, l'Arrondissement s'est engagé dans des actions et des interventions liées aux orientations et aux stratégies de ce plan. La mise en place d'un quartier culturel sur le territoire de Verdun fait partie intégrante de ce plan ainsi que du *Plan de développement stratégique 2022-2025* de l'arrondissement de Verdun, et du *Plan de développement culturel de l'arrondissement de Verdun 2024-2026*.

La mise en place d'un comité citoyen s'inscrit dans la volonté de l'Arrondissement de Verdun, par le biais de son *Plan de développement stratégique 2022-2025* , et de la Ville de Montréal, dans sa vision *Montréal 2030* , d'augmenter la démocratie participative et l'implication citoyenne.

Le premier comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » a été créé en novembre 2023. Le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, et a pris fin le 29 septembre 2025.

Ce dossier vise à désigner les nouveaux membres du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » pour la période de décembre 2025 à décembre 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210160 - 2 juillet 2024 - Adoption du *Plan de développement culturel 2024-2026* de l'arrondissement de Verdun (1248054002)

CA23 210287 - 7 novembre 2023 - Désigner les membres du comité citoyen « *Quartier culturel de Verdun* » (1238054001)

CA18 210215 - 2 octobre 2018 - Adoption du *Plan de développement culturel 2019-2023* de l'arrondissement de Verdun (1188054001)

DESCRIPTION

Le comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » est un mode de gouvernance participatif, dont le mandat est de créer et de proposer des actions concrètes et innovantes pour le développement culturel du secteur désigné, soit celui situé entre la rue de Verdun et les berges, et entre les rues Woodland et Hickson. Le comité doit se pencher sur les conditions favorables permettant la réalisation de ces actions sur le territoire. Le comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » contribuera également à la vitalité culturelle de l'ensemble du territoire de l'arrondissement en collaborant avec les autres comités existants sur certains dossiers.

Le comité citoyen est composé de 9 personnes, dont 2 nommées, soit un(e) élu(e) de l'arrondissement ainsi qu'un(e) représentant(e) de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ainsi, 7 sièges étaient mis en candidature :

- Un(e) citoyen(ne) du quartier Desmarchais-Crawford;
- Un(e) citoyen(ne) du quartier Wellington-De-l'Église;
- Un(e) citoyen(ne) du quartier Champlain-L'Île-des-Soeurs;
- Un(e) artiste professionnel(le) en arts visuels;
- Un(e) artiste professionnel(le) en arts vivants;
- Un(e) représentant(e) d'un organisme à but non lucratif situé dans le territoire du Quartier culturel;
- Un(e) représentant(e) d'un commerce de détail / entreprise de services, situé sur le territoire du Quartier culturel de Verdun.

La durée du mandat est de deux (2) ans.

La désignation des membres du comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » a fait l'objet d'un appel de candidatures avec des annonces et des communications afin d'inviter les citoyens à signifier leur intérêt à participer à ce comité. Au total, 28 personnes ont soumis leurs candidatures pour divers sièges.

Le poste de représentant(e) d'un commerce de détail / entreprise de services, situé sur le territoire du Quartier culturel de Verdun a reçu une seule candidature, nommant ainsi d'office celle-ci.

Les candidatures ont été soumises lors d'une soirée de votes qui s'est déroulée le mercredi 26 novembre 2025, au Quai 5160 - Maison de la culture de Verdun. Toute la population verdunoise était invitée à participer et choisir la composition de ce comité citoyen.

Il est donc recommandé de retenir les personnes élues par la population verdunoise au comité citoyen « Quartier culturel de Verdun » pour la période de décembre 2025 à décembre 2027.

Les représentants citoyens :

Roxanne Boucher, quartier Wellington-de l'Église;

Évelyne Boivin, quartier Desmarchais-Crawford;

Myriam Tabet, quartier Champlain-L'Île-des-Soeurs;

Miguel Doucet, artiste professionnelle en arts vivants;

Marie-Frédérique St-Onge, artiste professionnel en arts visuels;

Chloé Guillette, représentante d'un organisme à but non lucratif (Demain Verdun).

Ali Jamaledin, représentant d'un commerce de détail / entreprise de services, situé sur le territoire du Quartier culturel de Verdun (Casse-Croûte Normand)

La représentante du conseil d'arrondissement :

Madame Stefana Lamasanu, conseillère d'arrondissement.

La représentante de la Direction culture, sports, loisirs et développement social :
Madame Anne-Marie Belleau, cheffe de division de la culture, des bibliothèques et du développement social, qui s'adjoit les ressources requises de l'arrondissement de Verdun selon les sujets traités lors des rencontres: culture, sports, loisirs et développement social, travaux publics, développement du territoire et des études techniques, services administratifs et communications.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* (la priorité numéro 10) et aux engagements liés à l'inclusion, équité et accessibilité universelle. Parmi les objectifs abordés au comité, nous retrouvons:

- La démocratie participative à la Ville de Montréal qui vise à placer la population et les acteurs locaux au cœur des processus de décision, à renforcer les mécanismes de consultation et de participation mais aussi à favoriser la prise en charge individuelle et collective.

La grille d'analyse est en pièce jointe du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du rapport du comité sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie BELLEAU
Chef de division - Culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-21

Marlène M GAGNON
Directrice de la DCSLDS



Dossier # : 1250102014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui sont membres du conseil d'arrondissement.

Il est recommandé :

1. de nommer les conseillers Benoit Gratton et André Julien à titre de membres du conseil d'arrondissement devant siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme;
2. de nommer le conseiller André Julien à titre de vice-président de ce comité;
3. de nommer le conseiller Benoit Gratton à titre de président de ce comité.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 16:20

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250102014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui sont membres du conseil d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour mandat d'étudier les demandes de dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les demandes de démolition ainsi que tout autre sujet en matière d'urbanisme.

Le *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme* (RCA09 210006) prévoit à son article 2.1 que ce comité est composé :

- de deux membres du conseil d'arrondissement et d'un membre du conseil d'arrondissement agissant à titre de suppléant;
- du maire d'arrondissement.

Suite à l'élection générale du 2 novembre 2025, le conseil doit maintenant désigner, parmi les membres qui le composent, de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210212 - 3 septembre 2024 - Nommer 2 nouveaux membres citoyens réguliers et 3 nouveaux membres citoyens suppléants, renouveler le mandat de deux membres citoyens réguliers pour une durée de deux ans et procéder au changement de statut d'un membre suppléant afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU). (1247325003)

CA23 210321 - 5 décembre 2023 - Procéder à la nomination de M. David Kirouac, membre citoyen suppléant à titre de membre citoyen régulier au comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'à la fin de son mandat en mai 2025 ainsi qu'au renouvellement du mandat de trois membres du conseil d'arrondissement au sein de ce comité, dont deux à titre de membres élus réguliers et un à titre de membre élu suppléant pour une période de deux ans ou jusqu'à la dissolution du conseil d'arrondissement en 2025. (1234422007)

CA23 210053 - 7 mars 2023 - Nomination intérimaire d'un membre du conseil d'arrondissement pouvant siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de suppléant. (1231908010)

CA23 210145 - 6 juin 2023 - Renouveler le mandat de trois membres substitués afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Verdun pour une durée de deux ans. (1234422003)

CA22 210223 - 4 octobre 2022 - Nommer quatre nouveaux membres résidents et renouveler le mandat de deux autres membres résidents du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de deux ans. (1224422003)

CA21 210293 - 7 décembre 2021 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui sont membres du conseil d'arrondissement. (1211908016)

DESCRIPTION

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire, le président ou par tout autre officier municipal. Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité. La mairesse est membre du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 2 du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*.

Le comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Sont également nommés trois (3) membres résidents suppléants qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir.

À la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch A-19.1) (projet de loi 16) en juin 2024, les nouveaux membres doivent suivre une formation obligatoire qui sera offerte par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) avant leur première participation au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La décision recherchée consiste à nommer les deux nouveaux membres du conseil d'arrondissement qui doivent siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement afin de permettre à ce dernier de reprendre ses travaux.

Le conseiller Benoit Gratton sera nommé à titre de président de ce comité.

Le conseiller André Julien sera nommé à titre de vice-président de ce comité.

JUSTIFICATION

La nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme est une exigence réglementaire. Il importe de mentionner que l'article 8 a) du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme* (RCA09 210006) qui définit le quorum prévoit également que la présence d'un membre du conseil d'arrondissement est nécessaire à la tenue de toute séance de ce comité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ou aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une exigence réglementaire de nature purement administrative.

La grille d'analyse Montréal 2030 est jointe au dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-18



Dossier # : 1254422004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Daniel Potvin, directeur de la direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun, afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington, situé au 266, rue Hickson, à Montréal, et ce, en remplacement de madame Diane Vallée, à compter du 1er décembre 2025.

Il est recommandé :
de désigner monsieur Daniel Potvin pour siéger au conseil d'administration de la *Société de développement commercial Wellington* en remplacement de madame Diane Vallée.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 10:15

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254422004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Daniel Potvin, directeur de la direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun, afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington, situé au 266, rue Hickson, à Montréal, et ce, en remplacement de madame Diane Vallée, à compter du 1er décembre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes prescrit la formation du conseil d'administration des sociétés de développement commercial.

Le conseil d'administration doit être formé de neuf (9) membres, dont six (6) personnes élues par l'assemblée générale parmi ses membres, une (1) personne désignée par le conseil d'arrondissement parmi ses membres ou parmi ses fonctionnaires ou employés et deux (2) personnes désignées par les membres élus du conseil d'administration.

Par la résolution CA13 210263, le conseil d'arrondissement avait désigné madame Diane Vallée pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington en remplacement de monsieur Benoît Malette.

Le présent sommaire vise à nommer de façon permanente monsieur Daniel Potvin pour remplacer Madame Diane Vallée au sein du conseil d'administration de la SDC-Wellington.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA13-210263 - Désigner madame Diane Vallée pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington en remplacement de monsieur Benoît Malette. - 4 juillet 2013 (1134588050)

Résolution CA13 210046 - Abroger la résolution CA12 210384 et désigner madame Diane Vallée pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington, en remplacement temporaire de monsieur Benoit Malette, et ce, jusqu'au 15 juin 2013. (1134588012)

Résolution CA10 210589 - Désigner monsieur Benoît Malette pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington, en remplacement de monsieur Alain Laroche. (1104637079)

DESCRIPTION

Désigner monsieur Daniel Potvin pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Wellington en remplacement de madame Diane Vallée.

JUSTIFICATION

Suite au départ à la retraite de madame Diane Vallée, le présent sommaire vise à nommer de façon permanente monsieur Daniel Potvin pour remplacer madame Diane Vallée au sein du conseil d'administration de la SDC-Wellington.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il s'agit essentiellement d'une obligation administrative liée au dépôt de comptes rendus pour information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)
Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation au conseil d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire de direction - Direction du
développement du territoire et études
techniques

ENDOSSÉ PAR

Daniel POTVIN
Directeur

Le : 2025-12-01



Dossier # : 1250102010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
d'arrondissement suivants :

- André Julien;
- Benoit Gratton;
- Stefana Lamasanu;
- Michèle Tremblay.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-01 15:57

Signataire : Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250102010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), chaque année ou dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, tout membre du conseil d'arrondissement doit déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de l'arrondissement et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210317 - 3 décembre 2024 - Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. (1245612012)

CA23 210326 - 5 décembre 2023 - Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. (1239797004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Verdun suivants, conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) :

- André Julien;
- Benoit Gratton;
- Stefana Lamasanu;
- Michèle Tremblay.

Pour les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des conseillers de la Ville, celles-ci seront déposées au conseil municipal.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, notamment à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Medgine EDOUARD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-12-01



Dossier # : 1256811011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2024 et 2025 du comité citoyen en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du bilan 2024 et 2025 du comité citoyen en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2025-12-03 16:22

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1256811011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2024 et 2025 du comité citoyen en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Verdun a adopté en décembre 2016 son *Plan d'action en accessibilité universelle 2017-2021* , suivi du nouveau *Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2026* adopté le 6 juin 2023. Dès l'adoption du premier plan, l'Arrondissement s'est engagé à mettre en œuvre des interventions conformes aux orientations prévues pour les années à venir et à présenter des bilans annuels des actions réalisées.

Dans le cadre du plan de développement stratégique, l'implication citoyenne constitue un objectif central. Le *Plan d'action en accessibilité universelle* prévoit notamment la création d'un comité citoyen dédié à cette thématique. Le comité citoyen sur l'accessibilité universelle, mis en place en 2019, est constitué de citoyens, d'élus et de membres de l'Administration. Depuis sa création, il fonctionne activement, certains membres y participent depuis le début, tandis que d'autres ont été recrutés pour combler des postes vacants.

Depuis sa mise en place, le comité a discuté de nombreux projets, aménagements et propositions formulées par ses membres. Les membres ont été désignés suite à des appels de candidatures, le plus récent ayant eu lieu en mars 2025 afin de combler un poste vacant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210066 - 11 mars 2025 - Désigner les membres du comité citoyen en accessibilité universelle (1256811001)

CA23 - 6 juin 2023 - Adopter le *Plan d'action en accessibilité universelle de Verdun 2023-2026* . (1236811003)

CA22 210200 - 6 septembre 2022 - Désigner les membres du sous-comité en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun. (1216811016)

CA21 210292 - 7 décembre 2021 Désigner les membres du sous-comité citoyen en accessibilité universelle. (1216811016)

CA19 210130 – 7 mai 2019- Désigner les membres du comité citoyen en accessibilité universelle. (196811008)

CA18 210030 - 6 février 2018- Déposer le bilan de l'An 1 du *Plan d'action en accessibilité universelle de Verdun 2017-2021* . (1186811003)

CA16 210314 - 1^{er} novembre 2016- Adopter le *Plan d'action en accessibilité universelle de Verdun 2017-2021* . (1166811009)

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Verdun encourage l'implication citoyenne et la mise en oeuvre du *Plan d'action en accessibilité universelle* amène des défis pour lesquels une participation citoyenne élargie est souhaitée.

Le dépôt du Bilan du comité citoyen pour les années 2024 et 2025 vise à présenter le rôle du comité et les sujets qui ont été traités avec le comité citoyen en accessibilité universelle.

En 2022, le comité fut élargi afin de compléter l'actualisation et la révision du Plan d'action 2023-2026. L'Arrondissement avait obtenu une excellente réponse à l'appel de candidatures à cette occasion. En novembre 2024, un nouvel appel de candidatures a été lancé afin de combler un poste vacant au sein du comité citoyen.

Les membres citoyennes et citoyens présentent des profils variés, certains vivent avec des limitations fonctionnelles, tandis que d'autres accompagnent une personne ayant une limitation fonctionnelle. Leur engagement dans la communauté et, pour certains, leur expertise en expertise en accessibilité universelle, méritent d'être mentionnés.

Lors de la révision du Plan d'action en accessibilité universelle, un comité élargi a été mis en place et les membres de ce comité élargi ont été intégrés au comité citoyen en accessibilité universelle. À la suite des modifications apportées au cours de l'année 2025, le comité citoyen est composé de:

- Mme Louise Matte, quartier Wellington-de-l'Église;
- M Jérôme Saunier, quartier Wellington-de-l'Église;
- Mme Anne Damico, quartier Wellington-de-l'Église;
- Mme Carole Zabihaylo, quartier Desmarchais-Crawford;
- Mme Monique Trudel, quartier Desmarchais-Crawford;
- M. Gustave Soucy-Breton, quartier Wellington-de-l'Église.

Jusqu'aux élections du 2 novembre 2025, la représentante du conseil d'arrondissement était madame Kaila Munro Amaya, conseillère d'arrondissement. Son successeur sera désigné ultérieurement.

La représentante de l'Administration était madame Diane Vallée, qui s'était adjoint les ressources requises de l'Administration selon les sujets traités lors des rencontres: culture, sports, loisirs et développement social, travaux publics, développement du territoire, administration, études techniques et communications.

À compter de décembre 2025 la représentante de l'Administration sera madame Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social suite au départ de madame Diane Vallée, conseillère en planification à la direction d'arrondissement qui assumait ce rôle depuis 2017.

Le Bilan des réalisations pour l'année 2025 a été présenté au comité citoyen lors de la rencontre du comité citoyen tenue le 7 novembre 2025. Le Bilan des réalisations en

accessibilité universelle de l'année 2024 avait été présenté lors de la rencontre tenue en mars 2025.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* sous deux aspects, l'inclusion et encourager la participation citoyenne ainsi qu'aux engagements liés à l'inclusion, équité et accessibilité universelle. Parmi les objectifs abordés au comité nous retrouvons:

- La démocratie participative à la Ville de Montréal qui vise à placer la population et les acteurs locaux au cœur des processus de décision, à renforcer les mécanismes de consultation et de participation mais aussi à favoriser la prise en charge individuelle et collective.

La grille d'analyse est en pièce jointe du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-01

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements